

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



PROJETS FINANCÉS
PAR L'EMPRUNT VERT
ET RESPONSABLE 2018



Valérie Péresse,
Présidente de la Région Île-de-France

Les citoyens exigent une action régionale efficace.

Nos investisseurs exigent une transparence sur les projets qu'ils contribuent à financer.

Nous sommes collectivement engagés pour que les projets régionaux s'intègrent dans une démarche verte et socialement responsable, source d'un développement durable de nos territoires.

C'est pourquoi l'Île-de-France a décidé de recourir exclusivement à de l'emprunt vert et responsable pour ses besoins de financement.

A ce titre, nous sommes très fiers que la Région ait été récompensée, en septembre 2018, par le prix de l'émetteur public local le plus impressionnant sur les marchés financiers en matière d'emprunts verts et responsables (« Most Impressive Local Government Green/SRI Bond Issuer »), lors du forum des marchés de capitaux responsables et durables d'Amsterdam.

Ce reporting, reconnu comme exemplaire par les parties prenantes, vise à rendre compte des projets d'investissement écologiquement et socialement responsables que la Région concrétise chaque année. Il présente nos projets les plus emblématiques, construits et menés afin de promouvoir un développement équilibré et durable du territoire régional : management environnemental et social du projet, contribution à la lutte contre le réchauffement climatique notamment.

Je pense en particulier à la construction des nouveaux lycées centrés autour de la conception bioclimatique et la maîtrise de l'énergie, des ressources en eau, de la qualité de l'air et de l'acoustique ou encore de chantiers à impacts optimisés, comme en témoigne le lycée Lucie Aubrac de Courbevoie ouvert en septembre 2018. Je pense aussi à plusieurs autres beaux projets, comme la base de loisirs et de sports de haut niveau de Vaires-Torcy, équipement olympique qui accueillera les épreuves de kayak et d'aviron des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, ou le Grand équipement documentaire d'Aubervilliers, futur pôle de référence et centre d'un campus universitaire.

L'année dernière, nous avons entamé une présentation des projets sous le prisme des objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies. Cette année, nous complétons cette présentation avec les indicateurs d'impact mentionnés dans les fiches projets. Nous veillons ainsi à progresser dans nos pratiques afin de diffuser une culture de transparence et d'efficacité de l'action publique.

Dans ce contexte, je suis très honorée que notre politique de finance verte et responsable réaffirmée soit à nouveau récompensée. En effet, la Région vient de recevoir en 2019 :

- le prix de l'émission obligataire responsable de l'année pour une autorité territoriale, décerné par **Environmental Finance** ;
- et le « **Trophée d'or des leaders de la finance du secteur public** » décerné par la Leaders league à Paris ; pour lequel le jury a particulièrement voulu mettre en valeur la Région Île-de-France comme collectivité leader européenne pour les émissions obligataires vertes et responsables.

Ces prix récompensent la performance, la transparence et l'innovation des services régionaux.

Forts de cette reconnaissance, nous ouvrons les portes de notre nouveau siège à Saint-Ouen pour accueillir en juillet 2019 une grande conférence sur la finance durable comme levier d'une action publique territoriale responsable et renouvelée. La Région participe activement à la structuration de la finance verte et responsable dans le secteur public territorial.

Je veux enfin remercier les nombreux investisseurs de France, d'Europe et d'ailleurs, qui, une fois de plus, ont répondu très nombreux au financement d'une Île-de-France plus forte et plus écologique.

Avec nous, ils soutiennent une finance positive et durable sur la place financière de Paris.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	06
UN ACTEUR RÉGULIER SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES	07
CADRE DES OPÉRATIONS VERTES ET RESPONSABLES DE LA RÉGION	09
ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS SUR LE REPORTING 2018	10
SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS	12
LECTURE DES PROJETS FINANCÉS SOUS L'ANGLE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES	14
BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS	17
TRANSPORTS EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE	37
ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	61
BIODIVERSITÉ	65
ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES	71
LOGEMENT SOCIAL	75
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SOLIDAIRE	81
ANNEXES : NOTICE MÉTHODOLOGIQUE ET ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	87
LEXIQUE	94

L'emprunt vert et responsable 2018



BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS
POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS

87,8 millions €
soit 17,6%



TRANSPORTS EN COMMUN
ET MOBILITÉ DURABLE

254,4 millions €
soit 50,9%



LOGEMENT SOCIAL

80,0 millions €
soit 16,0%



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

17,8 millions €
soit 3,6%



BIODIVERSITÉ

21,3 millions €
soit 4,3 %



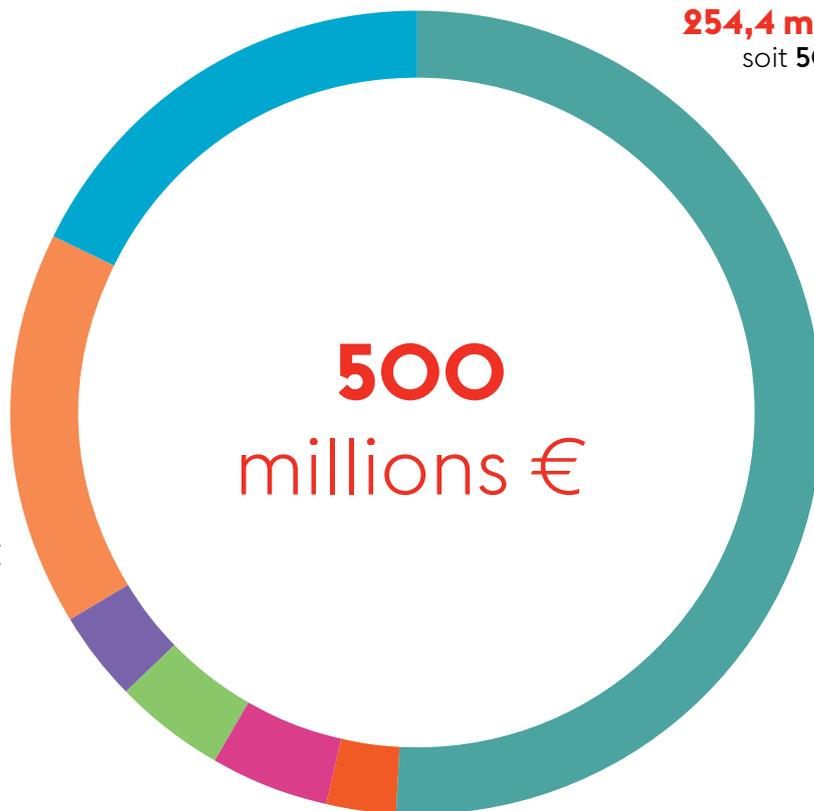
ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR
DES POPULATIONS VULNÉRABLES

24,0 millions €
soit 4,8 %



ÉNERGIES RENOUVELABLES
ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

14,7 millions €
soit 2,9 %



Financements 2018 par l'emprunt vert et responsable

	Montant M€	Taux d'allocation	
	500	100 %	
BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS	87,8	17,6 %	p.17
Projets de construction de lycées neufs et d'internats	38,0	7,6 %	
Lycée Boulogne-Billancourt	5,2		p.18
Lycée Lucie Aubrac - Courbevoie	8,5		p.20
Lycée Emily Brontë - Lognes	24,4		p.22
Projets de rénovation de lycées	13,1	2,6 %	
Lycée Alexandre Denis - Cerny	13,1		p.24
Projets de construction dans l'enseignement supérieur	27,8	5,6 %	
École des Hautes Études en Sciences Sociales, Campus Condorcet - Aubervilliers	5,3		p.26
Grand Équipement Documentaire, Campus Condorcet - Aubervilliers	20,5		p.28
Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, La Contemporaine - Nanterre	1,5		p.30
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), Landy 2 - Saint-Denis	0,5		p.32
Projet de construction d'un équipement sportif d'intérêt régional	8,9	1,8 %	
Île de loisirs et sportive de Vaires-Torcy	8,9		p.34
TRANSPORTS EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE	254,4	50,9 %	p.37
Projets métro	124,8	25,0 %	
Métro ligne 4	31,7		p.38
Métro ligne 11	73,6		p.40
Métro ligne 14	19,5		p.42
Projets tramways	53,5	10,7 %	
Tramway ligne T4	13,1		p.44
Tramway ligne T9	10,0		p.46
Tramway ligne T11 (tangentielle nord)	15,5		p.48
Tramway ligne T12	14,8		p.50
Projets liaisons ferroviaires	35,1	7,0 %	
ÉOLE	34,3		p.52
Ligne P (Paris-Troyes)	0,8		p.54
Dispositif : Développement des bus en sites propres & aménagement des voiries	21,3	4,3 %	
T ZEN 4 (de Viry-Châtillon à Corbeil-Essonnes)	4,0		p.56
Dispositif : Schéma Directeur d'Accessibilité	19,7	3,9 %	
Gare de Saint-Denis	2,0		p.58
ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	14,7	2,9 %	p.61
Dispositif : Politique de l'énergie et actions transversales	14,7	2,9 %	
Géothermie à La Courneuve	1,1		p.62
BIODIVERSITÉ	21,3	4,3 %	p.65
Dispositif : Programme Agence des Espaces Verts	16,9	3,4 %	
La Tégéval	1,8		p.66
Dispositif : Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales	4,4	0,9 %	
Berges de Marnes - Thorigny-sur-Marne et Dampmart	0,3		p.68
ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES	24,0	4,8 %	p.71
Dispositif : Action sociale	24,0	4,8 %	
Institut médico-éducatif L'ESPOIR - L'Île-Adam	0,8		p.72
LOGEMENT SOCIAL	80,0	16,0 %	p.75
Dispositif : Soutien au logement social	80,0	16,0 %	
Logements sociaux - Neuilly-sur-Marne	0,3		p.76
Résidence sociale et étudiante - Vanves	1,1		p.78
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE	17,8	3,6 %	p.81
Dispositifs : Soutien à la recherche et à l'innovation	14,5	2,9 %	
Soutien à l'investissement scientifique (Domaines d'Intérêt Majeur & SESAME)	14,5		p.82
Dispositifs : Soutien à l'économie sociale et solidaire	3,3	0,7 %	
Soutien à la création d'entreprise (Entrepreneur # Leader)	0,3		p.84

PRÉSENTATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

En tant que collectivité territoriale de premier plan, la Région Île-de-France pilote un budget de 5 Md€, le plus élevé des régions françaises, et dont plus de la moitié est consacré à l'investissement à long terme en faveur du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

La Région assure ainsi un rôle pivot pour impulser les initiatives favorables au développement durable. C'est l'autorité compétente pour définir les orientations stratégiques de l'action publique locale sur le territoire : aménagement du territoire, transports avec Île-de-France Mobilités, développement économique, recherche et innovation, climat et énergie, biodiversité, gestion des déchets. Aujourd'hui, la Région consacre 2 Md€ à sa transformation écologique (47 % du budget de l'année). L'investissement est le fer de lance pour la fondation d'un écosystème régional durable. Au budget 2019, pour la première fois, les dépenses d'investissement dépassent en volume les dépenses de fonctionnement.

Une feuille de route environnementale ambitieuse

Dans le cadre de ses actions, la Région a établi une feuille de route environnementale transversale et résolument tournée vers les territoires, qui irrigue l'ensemble des politiques régionales :

- Transports : objectif environnemental de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à la mobilité,
- Nouvelle stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, qui intègre l'enjeu environnemental en vue de répondre à un double objectif d'identification des potentialités en termes d'activité économique, d'emploi et d'innovation, et d'amélioration du cadre de vie des Franciliens,
- Poursuite de la territorialisation de la politique environnementale régionale, afin d'insuffler de nouvelles dynamiques en faveur de l'environnement dans le cadre des projets d'aménagement des collectivités franciliennes. Le nouveau dispositif « Cent quartiers innovants et écologiques » lancé en 2016 illustre cette évolution,
- Repositionnement du soutien aux réseaux de recherche thématiques (domaine d'intérêt majeur), en ciblant notamment les grands enjeux en matière de climat, énergie, ressources,
- Exigence environnementale élevée, avec l'adoption de différents plans au cours des trois dernières années, tels que les plans « Changeons d'air » et « Zéro déchet » dès 2016, mais aussi les plans « Vert », « Anti-bouchons » et « Vélo » en 2017, ou encore la mise en place en 2018 d'une stratégie Energie-Climat qui mettra l'accent sur l'innovation et le développement des énergies renouvelables,
- Soutien à l'agriculture biologique en Île-de-France et aux circuits-courts avec l'adoption en 2017 de la « Stratégie régionale pour la forêt et le bois » et, en 2018, de la « Stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés »,
- A partir de 2017, intégration d'une prime environnementale dans les subventions au logement social, pour les programmes les plus performants (éco-matériaux, BEPOS).

Plusieurs actions exemplaires concernant le fonctionnement de l'institution

Quel que soit le domaine d'intervention, la Région veille à articuler avec cohérence l'ensemble des orientations qu'elle porte et à intégrer le développement durable et la responsabilité sociétale au cœur de son action. La Région vise ainsi à être une collectivité exemplaire, concernant le fonctionnement de l'institution.

Dans le cadre de sa politique active en faveur de l'égalité des genres et de lutte contre les violences faites aux femmes (désignée Grande Cause Régionale 2017), la Région a été signataire avec 5 syndicats d'un accord-cadre en 2017 sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

En octobre 2017, afin de favoriser l'engagement syndical par la reconnaissance des compétences des représentants syndicaux, la Région, avec cinq organisations syndicales sur sept (représentant 72 % des agents de la Région), a signé une Charte de reconnaissance du parcours syndical dans le développement de la carrière et l'évolution professionnelle.

En mars 2019, la Région a également adopté un accord cadre pour une meilleure efficacité du service public par la qualité de vie au travail, l'autonomie et la responsabilité. Ainsi, en poursuivant sa modernisation, la Région s'est engagée à travers plusieurs dispositifs à favoriser la liberté dans l'organisation du travail (télétravail, souplesse dans les heures de travail), tout en restant soucieuse de protéger ses agents et en devenant une administration pionnière dans la reconnaissance du droit à la déconnexion.

Au-delà, afin de rendre les marchés publics plus responsables et plus accessibles, la Région a souhaité dès 2016 une refonte de sa politique en matière d'achats, après avoir participé à la création de la plateforme Maximilien rassemblant l'ensemble des marchés publics d'Île-de-France. Elle s'est engagée en mars 2019 dans une démarche de labellisation de ses achats à l'horizon 2020 qui s'appuie sur le respect des engagements pris lors du vote du Small Business Act, de la signature de la Charte des Relations Fournisseurs et Achats Responsables et de l'adoption du nouveau schéma de promotion des achats responsables remodelé.

Un engagement confirmé par des évaluations externes

La Région bénéficie d'une excellente qualité de crédit, équivalente à celle de l'Etat français, et qui lui permet d'intervenir à long terme sur son territoire dans les meilleures conditions. Elle est actuellement notée Aa2, perspective positive par Moody's, et AA, perspective stable par Fitch.

Fitch a mis en place début 2019 une nouvelle méthodologie internationale de notation des collectivités territoriales, attribuant à celles-ci une note intrinsèque, qui n'est pas plafonnée par celle de l'Etat (stand alone credit profile). La Région Île-de-France est aujourd'hui la seule Région française parmi celles suivies par l'agence qui bénéficie d'une note intrinsèque 'AA+', supérieure à celle de l'Etat ('AA').

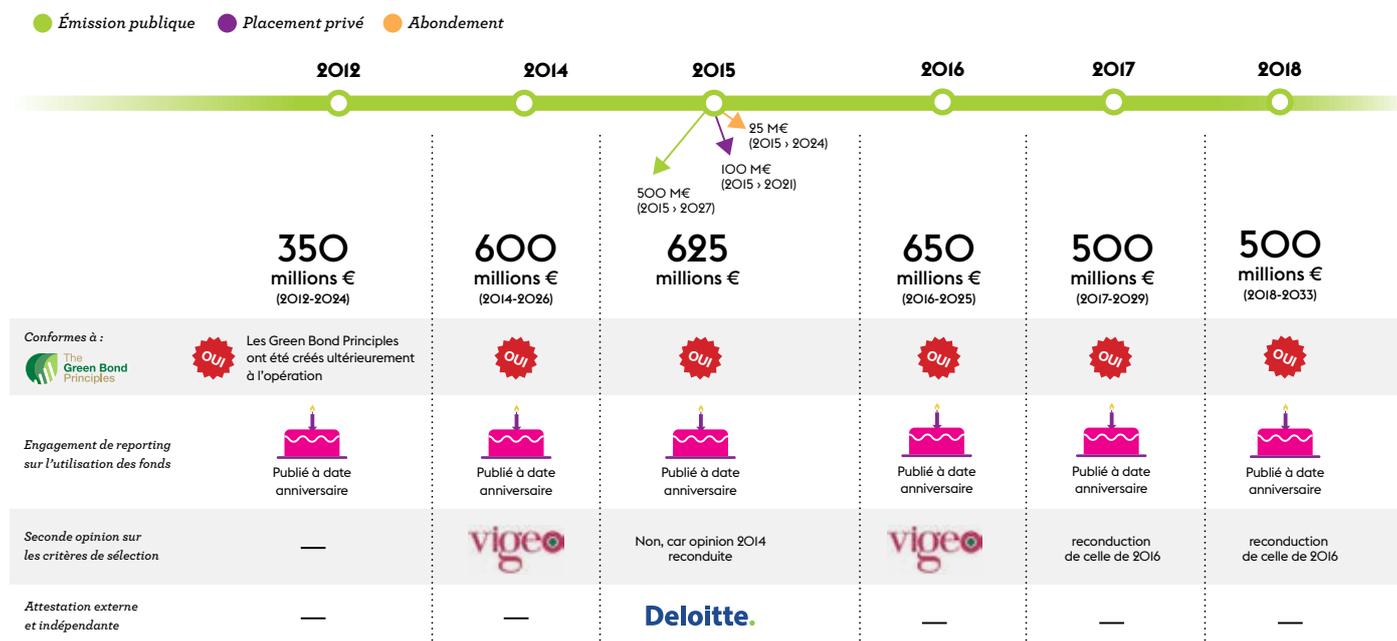
Les performances extra-financières en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de la Région Île-de-France sont également reconnues. L'agence Vigeo Eiris, qui évalue la Région depuis 2009, a attribué en 2018 une note globale de 63/100 sur les performances de la Région, qui sont qualifiées d'«avancées» dans leur ensemble (cf. infra).

UN ACTEUR RÉGULIER SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES

La Région Île-de-France est un émetteur fréquent et régulier sur le marché des obligations vertes. Elle a mobilisé 3,2 milliards d'euros avec ses émissions vertes et responsables entre 2012 et 2018, via huit opérations de financement dont six émissions publiques benchmark. Ce volume représente 72% du montant total des emprunts mobilisés par la Région sur la période.

Les opérations vertes et responsables lancées par la Région sont cohérentes avec les *Sustainability Bond Guidelines*, et relèvent ainsi à la fois des principes des *Green Bond Principles* et des *Social Bond Principles*. Elles visent à mettre en œuvre les meilleures pratiques, par exemple via le recours à une tierce opinion sur le reporting de 2015, ou en demandant l'actualisation de la seconde opinion sur les engagements de la Région dans le cadre de ses opérations en 2016. Le cadre établi par la Région relatif aux émissions vertes et responsables est décrit à la page suivante.

HISTORIQUE DES EMPRUNTS VERTS ET RESPONSABLES RÉALISÉS PAR LA RÉGION ET LES ENGAGEMENTS PRIS



Récompenses récentes :

La région Île-de-France a été récompensée par plusieurs trophées pour sa stratégie financière verte et responsable :

- **Trophée d'or des leaders de la finance publique**

Ce prix, reçu en avril 2019, récompense l'engagement quotidien de l'ensemble des agents de la Région, au service d'une gestion économe et ambitieuse. Le jury a particulièrement mis en valeur :

- la volonté de la Région de faire de l'Île-de-France une collectivité leader européenne pour les émissions obligataires vertes et responsables. En effet, elle est la 1^{ère} collectivité territoriale d'Europe à avoir lancé des émissions obligataires, assorties d'un reporting annuel exemplaire ;
- la forte baisse des dépenses régionales. Au total, c'est plus de 1 Md€ d'économies cumulées qui ont été réalisées depuis 2015 sur les dépenses de fonctionnement, permettant ainsi de financer les nouveaux investissements. En 2019, les dépenses d'investissement dépasseront désormais en volume les dépenses de fonctionnement ;
- la politique « achats » ambitieuse et volontariste, dont la dernière concrétisation est la nouvelle centrale d'achats territoriale, permettant de mutualiser des moyens et des expertises d'achats au service de ses parties prenantes (lycées, organismes associés, autres collectivités ...).

- **1^{ère} position du panel européen des collectivités territoriales de l'agence de notation Vigeo Eiris**

L'agence de notation sociale et environnementale Vigeo Eiris a placé la Région Île-de-France en 1^{ère} position du panel européen des collectivités territoriales pour l'année 2018. Dans son dernier rapport, l'agence a estimé que les performances de la Région sont à un stade « avancé » dans les six domaines d'analyse retenus dans leur ensemble (environnement, ressources humaines, droits humains, développement territorial et solidarités, commande publique et gouvernance).

- **Prix annuel de Environmental Finance pour la dernière émission obligataire verte et responsable de la Région**

En mars 2019, la Région Île-de-France a reçu le prix annuel de Environmental Finance pour sa dernière émission obligataire verte et responsable en tant que collectivité territoriale.

- **Prix de l'émetteur public local le plus impressionnant**

En septembre 2018, la Région a reçu le prix de l'émetteur public local le plus impressionnant sur les marchés financiers en matière d'emprunts verts et responsables (« Most Impressive Local Government Green/SRI Bond Issuer »), lors du forum des marchés de capitaux responsables et durables d'Amsterdam.

CADRE DES OPÉRATIONS VERTES ET RESPONSABLES DE LA RÉGION (GREEN & SUSTAINABILITY FRAMEWORK)

Les opérations vertes et responsables lancées par la Région s'inscrivent en conformité avec les grands principes des *Green Bond Principles* et des *Social Bond Principles* ; elles visent à mettre en œuvre les meilleures pratiques de place.

Allocation des fonds vers sept catégories de projets emblématiques de l'action régionale

Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs	Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement et accessibles aux personnes à mobilité réduite
Transport en commun et mobilité durable	Développement de l'offre de transport en commun comme alternative à l'usage de la voiture, contribuant à la mobilité durable, à la lutte contre le changement climatique, et projets d'amélioration du confort, de l'accessibilité et de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures
Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Projets contribuant au développement d'énergies locales renouvelables et à l'efficacité énergétique
Biodiversité	Projets contribuant à préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages et à développer des espaces verts
Actions sociales en faveur des populations vulnérables	Développement de la capacité d'hébergement et projets d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et infrastructures pour les populations vulnérables (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes en situation précaire)
Logement social	Projets de développement et de rénovation du parc de logement social, répondant à des exigences environnementales et sociales, et contribuant à l'accès au logement et à l'amélioration du confort
Développement économique, social et solidaire	Projets contribuant à la création ou au maintien de l'emploi local, via le soutien aux PME sur le territoire et aux projets de l'économie sociale et solidaire ; aide à la recherche et à l'innovation des PME en faveur de la transition écologique et sociale et de l'attractivité de la Région

Neuf critères d'éligibilité sur le management et la finalité des projets

Responsabilité environnementale des projets	<ol style="list-style-type: none"> 1. Management environnemental et éco-conception des projets 2. Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire
Responsabilité sociale et sociétale des projets	<ol style="list-style-type: none"> 3. Aménagement durable du territoire et amélioration de la qualité de vie 4. Contribution au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes 5. Respect des droits fondamentaux
Responsabilité économique des projets	<ol style="list-style-type: none"> 6. Développement responsable du territoire 7. Développement économique du territoire 8. Loyauté des pratiques, achats responsables et relations fournisseurs responsables
Gouvernance	<ol style="list-style-type: none"> 9. Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes

Publication d'un reporting sur l'utilisation des fonds (à date anniversaire de l'opération)

Les reporting publiés par la Région illustrent le respect des engagements pris à l'émission, concernant l'affectation des fonds, le respect des critères d'éligibilité pour chaque projet / dispositif financé, et la présentation d'indicateurs d'impacts transverses aux projets.

Transparence sur la gestion des fonds et sur le processus d'allocation et de sélection

1/Gestion des fonds :

En termes de flux financiers, les fonds mobilisés par l'emprunt sont fongibles dans la trésorerie régionale. Les collectivités françaises ont pour obligation de déposer leur solde de trésorerie sur un compte unique au Trésor français.

D'un point de vue budgétaire et comptable, le produit de l'emprunt fait l'objet d'une écriture en recettes d'investissement et vient couvrir les dépenses d'investissement de l'année. Ce principe d'annualité budgétaire offre une garantie aux investisseurs que les fonds mobilisés par les emprunts verts et responsables seront utilisés l'année de mobilisation de l'emprunt pour le financement des projets d'investissement de la Région.

2/Processus d'allocation et de sélection des projets :

Ce processus débute après la fin de l'année de mobilisation des emprunts concernés, lorsque la Région dispose d'une visibilité parfaite sur le niveau des dépenses d'investissement relatives à chaque projet.

La direction des finances, qui pilote la préparation du reporting, demande à chaque direction opérationnelle de la Région de sélectionner un certain nombre de projets d'investissement :

- D'une part, les directions opérationnelles doivent identifier des projets correspondant à un montant en dépenses constatées sur l'année, et qui répondent aux critères d'éligibilité des emprunts verts et responsables, parmi ceux qui sont les plus exemplaires en la matière. Les directions de la Région qui portent les projets sont les mieux à même de sélectionner les projets les plus emblématiques de leur portefeuille.
- D'autre part, le service du contrôle de gestion et des systèmes d'information vérifie le montant des dépenses sur chaque projet en lien avec les directions concernées, puis la direction des finances arrête la répartition des fonds levés sur la base des projets proposés.

Une fois cette étape réalisée, chaque direction prépare le reporting sur les projets retenus. Les informations obtenues par chaque direction sont ensuite centralisées au sein de la direction des finances, qui consolide le document et vérifie la cohérence d'ensemble. Le document est ensuite transmis à la direction de la communication pour maquetage et impression.

ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS SUR LE REPORTING 2018

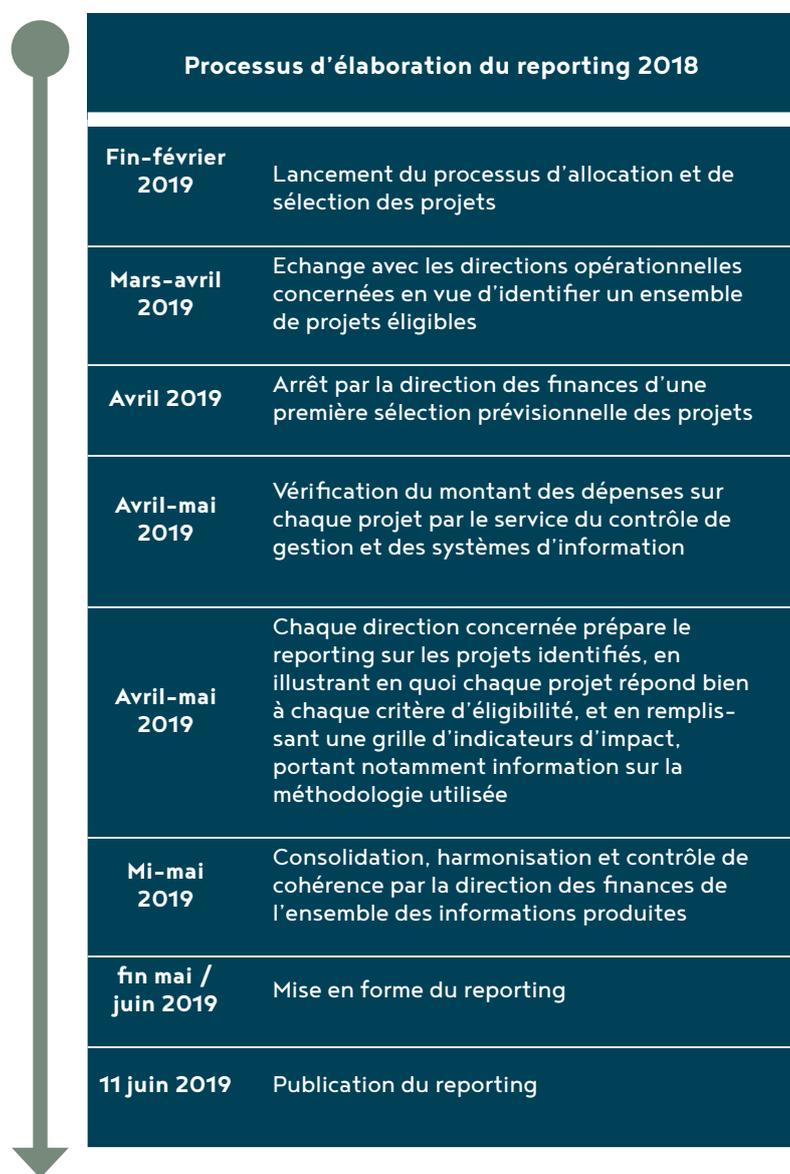
Le reporting présenté cette année sur les projets financés par l'émission obligataire verte et responsable de 2018 contient un même niveau d'information aussi exigeant que celui présenté l'an dernier, en détaillant :

- un tableau résumant l'affectation des fonds aux projets / dispositifs présentés,
- un tableau résumant les trois indicateurs d'impact identifiés et transverses aux projets le cas échéant : emplois soutenus par le projet (en phase chantier et en phase d'exploitation), émissions de CO₂ évitées par le projet, nombre de bénéficiaires concernés par le projet, en intégrant une notice méthodologique présentant chaque méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs d'impact ;
- une fiche sur chaque projet / dispositif présenté, décrivant la finalité du projet et actualisant si besoin la vie du projet ; un tableau synthétique illustre à l'aide d'éléments probants en quoi chaque projet répond à chaque critère d'éligibilité ; chaque en-tête de fiches donne les informations essentielles sur le projet et rappelle le cas échéant les montants alloués au projet sur les précédents emprunts verts et responsables réalisés par la Région depuis 2014 ;

Comme l'an dernier, c'est un exemple de projet qui est présenté pour chaque dispositif financé, les dispositifs portant sur une multitude de petits projets.

Par ailleurs, ce reporting propose une lecture des projets financés par l'emprunt vert et responsable 2018 sous l'angle des Objectifs de développement durable établis par les Nations-Unies :

- Les objectifs de développement durable auxquels répond chaque projet sont identifiés comme tels dans l'en-tête de chaque fiche projet.
- Un tableau de synthèse est présenté pour disposer d'une vue d'ensemble de la contribution de chaque projet à chacun des objectifs ; l'approche retenue pour construire ce tableau est présentée dans la notice méthodologique. L'édition 2018 complète la présentation synthétique des ODD faite en 2017 par le lien avec les indicateurs d'impact mentionnés dans les fiches projets.
- Il ressort de cette approche que, en moyenne, chaque projet participe positivement directement à 8,5 objectifs de développement durable des Nations-Unies, à comparer à un sous-ensemble de douze objectifs de développement durable qui peuvent potentiellement s'appliquer directement aux projets d'investissement financés par l'emprunt vert responsable 2018¹.



28

Projets et dispositifs ayant bénéficié des fonds mobilisés en 2018

62 %

Part des projets et dispositifs reconduits cette année par rapport à l'an dernier

10

Nouveaux projets et dispositifs ayant bénéficié des fonds mobilisés en 2018

8,5

Nombre moyen d'objectifs de développement durable des Nations-Unies auxquels contribue directement chaque projet et dispositif financé

¹ cf. Notice méthodologique

Synthèse des impacts des projets et de l'empreinte de l'émission verte et responsable de 2018

	Objet du projet
<p>BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS</p> <p><i>Projets de construction de lycées neufs et d'internats</i> Lycée Boulogne-Billancourt Lycée Lucie Aubrac - Courbevoie Lycée Emily Brontë NOUVEAU PROJET</p> <p><i>Projets de rénovation de lycées</i> Lycée Alexandre Denis - Cerny</p> <p><i>Projets de construction dans l'enseignement supérieur</i> Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Campus Condorcet - Aubervilliers Grand Équipement Documentaire, Campus Condorcet - Aubervilliers Bibliothèque de documentation Internationale Contemporaine - Nanterre NOUVEAU PROJET Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), Landy 2 - Saint-Denis NOUVEAU PROJET</p> <p><i>Projet de construction d'un équipement sportif d'intérêt régional</i> Île de loisirs et sportive de Vaires-Torcy</p>	<p>Construction d'un lycée neuf Construction d'un lycée neuf Construction d'un lycée neuf</p> <p>Restructuration et extension du lycée</p> <p>Construction neuve Construction neuve Construction neuve Construction neuve</p> <p>Construction neuve, rénovation et aménagement du site</p>
<p>TRANSPORT EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE</p> <p><i>Projets métro</i> Métro ligne 4 Métro ligne 11 Métro ligne 14</p> <p><i>Projets tramways</i> Tramway ligne T4 Tramway ligne T9 Tramway ligne T11 (tangentielle nord) Tramway ligne T12</p> <p><i>Projets liaisons ferroviaires</i> EOLE Ligne P (Paris-Troyes)</p> <p><i>Dispositif : Développement des bus en sites propres & aménagement des voiries</i> Exemple : T ZEN 4 (de Viry-Châtillon à Corbeil-Essonnes) NOUVEAU PROJET</p> <p><i>Dispositif : Schéma Directeur d'Accessibilité</i> Exemple : Gare de Saint-Denis</p>	<p>Prolongement jusqu'à Bagneux (phase 2) Prolongement jusqu'à Rosny-Bois-Perrier Prolongement jusqu'à la mairie de Saint-Ouen</p> <p>Nouvelle branche entre Bondy et Montfermeil Nouvelle ligne entre Paris et Orly ville Nouvelle ligne tram-train entre Epinay et Le Bourget (Phase 1) Nouvelle ligne entre Massy-Palaiseau et Evry Courcouronnes</p> <p>Prolongement du RER E à l'ouest Electrification de la ligne de train entre Paris et Troyes</p> <p>Nouvelle ligne de bus entre Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes</p> <p>Mise en accessibilité de la gare</p>
<p>ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</p> <p><i>Dispositif : Politique de l'énergie et actions transversales</i> Exemple : Géothermie à La Courneuve NOUVEAU PROJET</p>	<p>Réalisation d'un nouveau forage et installation d'une pompe à chaleur</p>
<p>BIODIVERSITÉ</p> <p><i>Dispositif : Programme Agence des Espaces Verts</i> Exemple : La Tégéval NOUVEAU PROJET</p> <p><i>Dispositif : Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales</i> Exemple : Berges de Marnes - Thorigny-sur-Marne et Dampmart NOUVEAU PROJET</p>	<p>Réalisation d'une coulée verte de 20 kilomètres</p> <p>Reconstitution de la continuité écologique des berges de Marne</p>
<p>ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES</p> <p><i>Dispositif : Action sociale</i> Institut médico-éducatif L'ESPOIR - L'Île-Adam NOUVEAU PROJET</p>	<p>Modernisation de l'IME</p>
<p>LOGEMENT SOCIAL</p> <p><i>Dispositif : Soutien au logement social</i> Exemple : Logements sociaux - Neuilly-sur-Marne NOUVEAU PROJET Exemple : Résidence sociale et étudiante - Vanves NOUVEAU PROJET</p>	<p>Construction de 117 nouveaux logements sociaux Construction de 2 résidences pour étudiants (60 logements) et jeunes actifs (67 logements)</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE</p> <p><i>Dispositifs : Soutien à la recherche et à l'innovation</i> Exemple : Soutien à l'investissement scientifique (Domaines d'Intérêt Majeur & SESAME)</p> <p><i>Dispositifs : Soutien à l'économie sociale et solidaire</i> Exemple : Soutien à la création d'entreprise (Entrepreneur # Leader)</p>	<p>Accompagner les investissements stratégiques sur des projets de recherche novateurs</p> <p>Prêt d'honneur et fonds de garantie France Active/ADIE</p>

Impacts des projets & dispositifs présentés				Empreinte de l'émission verte et responsable 2018 (impact projet pondéré par le poids de l'emprunt dans le financement du projet)					
Montant total du projet en M€ (1)	Emissions de CO ₂ (teq/an) évitées par le projet	ETP soutenus par le projet*	Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	Montant de l'emprunt vert et responsable 2018 alloué au projet en M€(2)	Poids (2) / (1)	Emissions de CO ₂ (teq/an) évitées par le projet	ETP soutenus	Périmètre couvert par les indicateurs (Montant reporté / Montant dispositif)	
39,0	84	10	800	5,2	13,3 %	11,2	1,3	100 %	
53,6	38	11	1 500	8,5	15,9 %	6	1,7	100 %	
40,0	6	73	1 015	24,4	61,0 %	4	45	100 %	
41,8	117	10	1 179	13,1	31,3 %	37	3	100 %	
38,8	24	101	16 966	5,3	13,7 %	3	14	100 %	
102,3	285	245	30 950	20,5	20,0 %	57	49	100 %	
29,5	-	87	11 450	1,5	5,1 %	-	4	100 %	
33,3	10	89	801	0,5	1,5 %	0	1	100 %	
90,0	-	133	564 000	8,9	9,9 %	-	13	100 %	
307,1	570	2 180	755 800	31,7	10,3 %	59	225	100 %	
1 298,0	3 255	9 216	331 000	73,6	5,7 %	185	523	100 %	
1 380,0	7 310	9 798	176 000	19,5	1,4 %	103	138	100 %	
255,8	-	1 816	62 000	13,1	5,1 %	-	93	100 %	
403,3	1 338	2 863	70 000	10,0	2,5 %	33	71	100 %	
610,9	20 700	4 337	65 800	15,5	2,5 %	525	110	100 %	
576,7	2 534	4 095	40 000	14,8	2,6 %	65	105	100 %	
3 740,9	8 040	26 554	1 400 000	34,3	0,9 %	74	243	100 %	
320,0	50 000	2 272	4 400 000	0,8	0,3 %	125	6	100 %	
124,0	-	880	47 000	4,0	3,2 %	-	28	19 %	
65,5	-	413	90 000	2,0	3,1 %	-	13	10 %	
7,5	2 270	53	17 701	1,1	14,8 %	335	8	8 %	
60,0	-	-	90 000	1,8	3,0 %	-	-	11 %	
4,3	-	-	102 090	0,3	7 %	-	-	6 %	
3,5	-	-	80	0,8	22,9 %	-	-	3 %	
18,6	-	148	311	0,3	1,6 %	-	2	<1 %	
12,3	-	84	153	1,1	8,9 %	-	8	1 %	
14,5	-	-	74	14,5	100,0 %	-	-	100 %	
0,3	-	-	2 862	0,3	100,0 %	-	-	10 %	

Lecture des projets financés sous l'angle des objectifs de développement durable des Nations-Unies

Approche méthodologique

Le processus suivi a été formalisé comme suit :

✓D'une part, les projets ont été appréciés au regard de douze objectifs sur dix-sept. En effet, les **objectifs 2, 5, 16 et 17** (respectivement « Faim zéro », « Égalité entre sexes », « Paix, justice et institutions efficaces » et « Partenariats pour la réalisation des objectifs ») portent davantage plus sur la responsabilité sociétale de la Région en tant qu'institution, que sur la nature des projets d'investissement financés dans le cadre de l'émission obligatoire verte et responsable. Compte tenu

de la situation géographique de l'Île-de-France, l'**objectif 14** « Vie aquatique - conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines » ne concerne aucun projet francilien (la préservation et la restauration des écosystèmes d'eau douce et des zones humides relèvent quant à elles de l'**objectif 15** »).

✓D'autre part, certains objectifs de développement durable s'appliquent uniformément à l'ensemble des projets éligibles à l'emprunt vert et responsable compte-tenu de la grille des critères d'éligibilité des projets qui a été établie par la Région

	1 PAS DE PAUVRETÉ	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
Lycée Boulogne-Billancourt	•		⊙	•
Lycée Lucie Aubrac	•		⊙	•
Lycée Emily Brontë	•		⊙	•
Lycée Alexandre Denis	•		⊙	•
École des Hautes Études en Sciences Sociales - Campus Condorcet	•		⊙	
Grand Équipement Documentaire - Campus Condorcet	•		⊙	
Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine	•		⊙	•
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - Landy 2	•		⊙	•
Île de loisirs et sportive de Vaires-Torcy	•		⊙	•
Métro ligne 4	•			•
Métro ligne 11	•			
Métro ligne 14	•			
Tramway ligne T4	•			
Tramway ligne T9	•			•
Tramway ligne T11 (tangentielle nord)	•			•
Tramway ligne T12	•			•
EOLE	•			
Ligne P (Paris-Troyes)	•			
T ZEN 4 (de Viry-Châtillon à Corbeil-Essonnes)	•			
Gare de Saint-Denis	•			
Géothermie à La Courneuve	•			•
La Tégéval	•			•
Berges de Marnes - Thorigny-sur-Marne et Dampmart	•			•
Institut médico-éducatif L'ESPOIR - L'Île-Adam	•	⊙	⊙	•
Logements sociaux - Neuilly-sur-Marne	•			
Résidence sociale et étudiante - Vanves	•			
Soutien à l'investissement scientifique (DIM & SESAME)	•	•		•
Soutien à la création d'entreprise (Entrepreneur # Leader)	•			

(colonnes vertes). Ainsi, chaque projet éligible participe à réduire les inégalités et donc à lutter contre la pauvreté (**objectifs 1 et 10**), à la croissance économique (**objectif 8**), à une production responsable (**objectif 12**), à un développement durable des villes et territoires (**objectif 11**), et à la lutte contre les changements climatiques (**objectif 13**, à l'exception du dispositif de soutien à la création d'entreprises).

✓ La contribution de chaque projet aux objectifs restants (**objectifs 3, 4, 6, 7, 9, et 15**) est évaluée au cas par cas, selon la spécificité de chaque projet telle que décrite dans les fiches accompagnant ce reporting.

✓ S'agissant de l'**objectif 3** « Bonne santé et bien-être », le

périmètre applicable au sens des Nations-Unies concerne essentiellement le domaine de la santé publique. Cette définition a été suivie pour évaluer la contribution des projets à l'objectif ; les éléments contenus dans le reporting relatifs au bien-être au sens de l'amélioration de la qualité de vie n'ont donc pas été pris en compte. Seuls deux projets d'investissement répondent directement à des problématiques de santé publiques au sens de l'**objectif 3**, la Région intervenant dans ce domaine essentiellement en fonctionnement via la gestion des formations sanitaires et sociales.

✓ Pour chaque projet, l'objectif de développement durable principal est identifié par un double cercle : **⊙**

7	8	9	10	11	12	13	15	INDICATEUR D'IMPACT DE L'ODD PRINCIPAL	
●	●		●	●	●	●		Nombre de bénéficiaires	page 18
●	●		●	●	●	●		Nombre de bénéficiaires	page 20
●	●		●	●	●	●		Nombre de bénéficiaires	page 22
●	●		●	●	●	●		Nombre de bénéficiaires	page 24
●	●		●	●	●	●		Nombre de bénéficiaires	page 26
●	●		●	●	●	●		Nombre de bénéficiaires	page 28
●	●		●	●	●	●		Nombre de bénéficiaires	page 30
●	●		●	●	●	●		Nombre de bénéficiaires	page 32
●	●		●	●	●	●	●	Nombre de bénéficiaires	page 34
●	●	●	●	⊙	●	●		Émissions de CO2 évitées	page 38
●	●	●	●	⊙	●	●		Émissions de CO2 évitées	page 40
●	●	●	●	⊙	●	●		Émissions de CO2 évitées	page 42
●	●	●	●	⊙	●	●	●	Nombre de bénéficiaires	page 44
●	●	●	●	⊙	●	●		Émissions de CO2 évitées	page 46
●	●	●	●	⊙	●	●		Émissions de CO2 évitées	page 48
●	●	●	●	⊙	●	●		Émissions de CO2 évitées	page 50
●	●	●	●	⊙	●	●		Émissions de CO2 évitées	page 52
●	●	●	●	⊙	●	●	●	Émissions de CO2 évitées	page 54
●	●	●	●	⊙	●	●		Nombre de bénéficiaires	page 56
●	●	●	●	⊙	●	●		Mise en accessibilité	page 58
⊙	●		●	●	●	●		Émissions de CO2 évitées	page 62
	●		●	●	●	●	⊙	Préservation de la continuité écologique	page 66
	●		●	●	●	●	⊙	Préservation de la continuité écologique	page 68
●	●		●	●	●	●		Nombre de bénéficiaires	page 72
●	●		⊙	●	●	●		Nombre de bénéficiaires	page 76
●	●		⊙	●	●	●		Nombre de bénéficiaires	page 78
●	⊙	●	●	●	●	●		Nombre de bénéficiaires	page 82
	⊙		●	●	●	●		Nombre de bénéficiaires	page 84



BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS



Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement et accessibles aux personnes à mobilité réduite

La Région a adopté un nouveau programme prévisionnel d'investissement pour les lycées, en concertation avec les académies et les collectivités locales franciliennes. C'est un doublement des moyens qui seront consacrés à l'enseignement secondaire, afin de refléter les évolutions démographiques et les nouvelles dynamiques scolaires : 90 000 lycéens supplémentaires sont en effet attendus en Île-de-France entre 2012 et 2030, reflet de la dynamique du territoire.

Les objectifs environnementaux prioritaires pour les nouveaux projets de construction à venir seront centrés autour de la conception bioclimatique et la maîtrise de l'énergie ; de la biodiversité du site et des ressources en eau ; de la qualité de l'air et de l'acoustique ; de modes de construction et chantiers à impacts optimisés ; d'une maintenance spécifique et de la gestion des déchets.

▣ **Élaboration des guides techniques sectoriels d'aménagement durable**, qui constituent des guides régionaux pour inclure des préoccupations en matière de développement durable dans les projets.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire pour les lycées, projets inscrits dans le cadre des relations Etat-Région s'agissant de l'enseignement supérieur.

▣ **Forme d'interventions** :

- **Lycées** : marchés de maîtrise d'ouvrage / délégation de maîtrise d'ouvrage,
- **Enseignement supérieur** : subvention ou maîtrise d'ouvrage directe,
- **Îles de loisirs** : maîtrise d'ouvrage directe (propriétés régionales).

▣ **Public ciblé** : lycéens, étudiants, enseignants, chercheurs / sportifs amateurs et professionnels.

LYCÉE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Projets de construction de lycées neufs et d'internats



Objet	Construction d'un nouveau lycée
Lieux	Boulogne-Billancourt
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2015, études et appel d'offre 2016, chantier terminé, ouverture septembre 2018
Montant total du projet	39,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	5,2 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

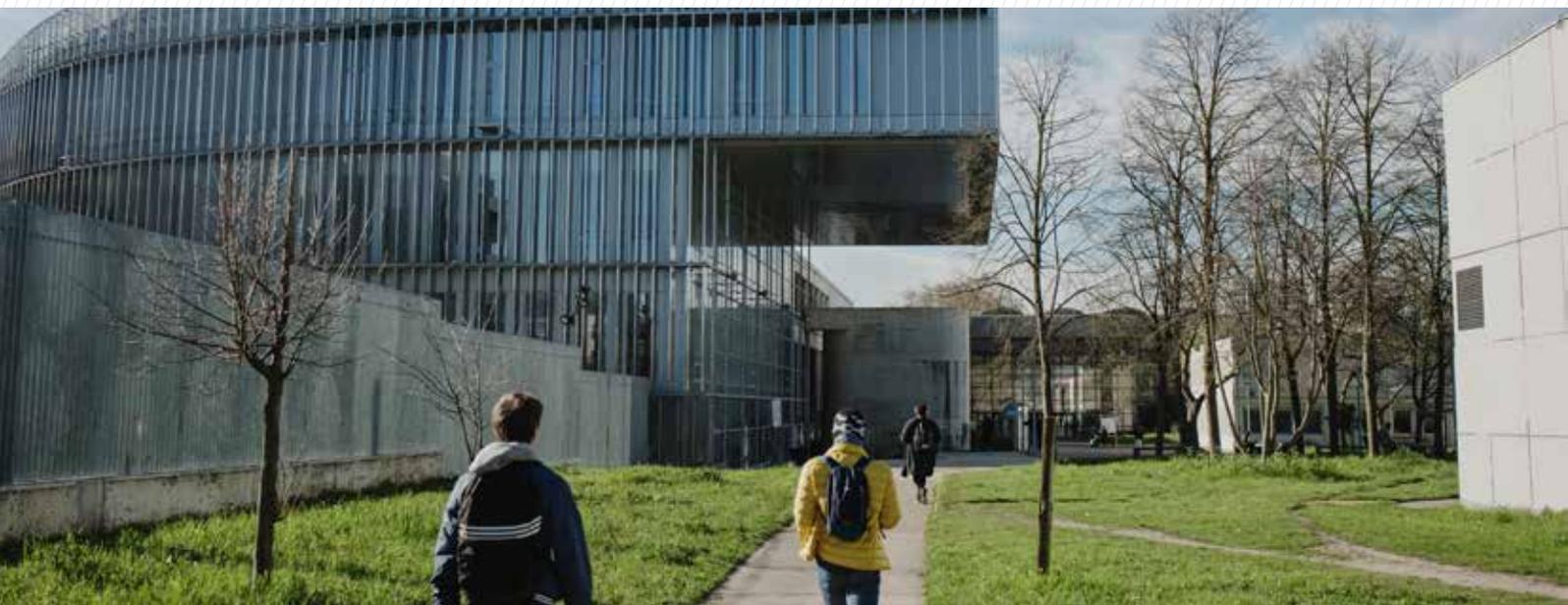
- Construction d'un lycée neuf d'une capacité de 800 élèves.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité vitale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Démarche de certification HQE®, avec un objectif « Zéro Energie » et la mobilisation d'énergies renouvelables : raccordement au réseau de chaleur local favorable aux EnR et production d'électricité sur site grâce au solaire photovoltaïque.
- Équipement dans un nouveau secteur urbain recomposé sur la ZAC du Trapèze: Eco-quartier sur l'ancien site emblématique des usines Renault, en lien entre la Seine et le cœur de ville.

► VIE DU PROJET

- L'année 2018 a permis d'achever le chantier, notamment avec la finalisation de tous les lots techniques (chauffage-ventilation, électricité) et du second-œuvre (cloisonnement, finitions) puis des aménagements extérieurs.
- Les installations spécifiques liées à la qualité environnementale sont en place: panneaux photovoltaïques, toiture végétalisée et récupération d'eau pluviale. Le suivi maintenance de la production locale d'électricité photovoltaïque est assuré par le SIPPÉREC (Syndicat francilien disposant d'une compétence en énergie renouvelable).
- L'établissement a été mis en service en septembre 2018 pour accueillir les lycéens à la rentrée scolaire. La finalisation des audits HQE® et BEPOS est en cours.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	10 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	800	D-1
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	84 teq CO ₂ /an	E-1



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de certification HQE® avec un label énergétique. • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum. • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Label énergétique BEPOS Objectif « Zéro Energie » : une production d'énergie sur site fournira l'équivalent des besoins liés aux usages réglementaires non couverts par des énergies renouvelables. • Création d'une centrale photovoltaïque en toiture avec l'installation de panneaux assurant une production d'électricité revendue au réseau. • Pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, raccordement au réseau de chaleur urbain alimentant tout ce nouvel éco-quartier, avec un mixte énergétique favorable aux énergies renouvelables. • Gestion alternative des eaux pluviales avec une récupération des eaux de ruissellement en toiture, pour alimenter directement les sanitaires élèves et le nettoyage des espaces extérieurs. Ceci afin de limiter la consommation finale en eau de ville. Rejet des eaux pluviales du site vers la noue urbaine paysagée de la ZAC en limite de parcelle.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Malgré un site urbain contraint, recherche de végétalisation en toiture pour limiter l'imperméabilisation et contribuer à l'atténuation de l'effet d'îlot de chaleur urbain en période estivale. • Période de confortement prévue au marché de travaux avec un entretien sans aucun produit phytosanitaire afin d'éviter toute pollution des eaux de ruissellement. • Forte compacité du bâti sur la parcelle, favorable à l'inertie du bâtiment et à son insertion dans un milieu dense. • Maintien du fronton historique des usines Renault recomposé dans la nouvelle façade principale du futur lycée, comme signal urbain sur la place d'accès.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux personnes handicapées.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'enseignement général et technologique. • Section internationale et classe préparatoire aux grandes écoles. • Réduction des déséquilibres territoriaux du post-bac.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet. • Exigences sur le choix des produits de construction (économies en ressources naturelles...).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire. • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.

LYCÉE LUCIE AUBRAC À COURBEVOIE

Projets de construction de lycées neufs et d'internats



Objet	Construction neuve
Lieux	Courbevoie
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2014, études 2015, appel d'offres 2016, Chantier terminé, ouverture septembre 2018
Montant total du projet	53,6 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	8,5 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Construction d'un lycée neuf pour répondre aux besoins démographiques du secteur.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité vitale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Démarche de certification HQE®, avec un objectif de label énergétique BEPOS, et la mobilisation d'énergies renouvelables.
- Mise en œuvre des prescriptions de la Police de l'eau liées à la zone inondable, en proximité de la Seine.
- Conception compacte du bâti sur 5 niveaux autour d'un atrium, créant un espace de vie commun au cœur de l'établissement.

► VIE DU PROJET

- Les travaux se sont déroulés à un rythme soutenu en 2018 pour répondre à des délais contraints de réalisation, et permettre une ouverture aux élèves à l'automne.
- Tous les aménagements extérieurs sont achevés, y compris le garage vélos, les noues paysagées de rétention des eaux, et l'espace de compostage.
- L'installation photovoltaïque conséquente est achevée, essentiellement avec les panneaux en toiture du lycée, dont la production est revendue au réseau. En complément, les modules insérés dans la verrière de l'atrium et placés sur les logements de fonction produisent une électricité autoconsommée.
- La finalisation des audits HQE® et BEPOS est en cours.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	11 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 500	D-1
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	38 teq CO ₂ /an	E-1



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de certification HQE® avec un label énergétique. • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum. • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Labellisation BEPOS avec un objectif « Zéro Energie » : une production d'énergie sur site fournira l'équivalent des besoins liés aux usages réglementaires non couverts par des énergies renouvelables. • Centrale photovoltaïque en toiture assurant la production d'électricité, pour partie autoconsommée, et pour partie revendue au réseau : panneaux sur le lycée et les logements, complétés par des modules insérés dans la verrière de l'atrium. • Production d'eau chaude sanitaire des logements de fonction par une installation de panneaux solaires thermiques en toiture. • Chaufferie gaz haut rendement complétée d'une cogénération, pour permettre une production électrique complémentaire sur site. • Récupération des eaux pluviales en toiture, pour alimenter directement les sanitaires élèves et arroser les espaces extérieurs, afin de réduire la consommation d'eau de ville. • Gestion alternative de l'eau avec des noues paysagées et des rétentions sur site, pour limiter et temporiser les rejets au réseau public. Ceci pour restreindre le dimensionnement des ouvrages publics, éviter les débordements en cas d'orage, et réduire les volumes traités. • Diversité végétale, avec des essences non allergènes et nécessitant peu d'entretien et d'eau: période de confortement prévue au marché de travaux sans usage d'aucun produit phytosanitaire.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Toitures végétalisées variées assurant une diversité végétale et des substrats, pour développer et enrichir la biodiversité du site, et limiter l'imperméabilisation de la parcelle ainsi que les effets d'îlot de chaleur urbain. • Conception compacte du bâti autour d'un atrium créant un cœur de l'établissement, et assurant un lieu de vie complémentaire et protégé à disposition de toute la communauté scolaire. • Insertion dans le site répondant à toutes les exigences de la zone inondable, liée à proximité de la Seine. Dispositions établies avec la Police de l'eau pour garantir la sécurité des biens et des personnes ainsi que la transparence hydraulique : absence de barrage à la montée des eaux et possibilité de stockage de la crue sur site, pour limiter ses effets potentiels dans le quartier.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Filières contribuant à assurer une offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire. • Outre des unités d'enseignement général, il est prévu d'accueillir une filière technologique STMG (Sciences et Technologie du Management et de la Gestion), ainsi qu'une section internationale, avec au niveau post-bac une classe préparatoire aux grandes écoles.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet. • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire. • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.

LYCÉE EMILIE BRONTË À LOGNES

NOUVEAU PROJET

Projets de rénovation de lycées



Objet	Construction d'un nouveau lycée
Lieux	Lognes
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2015, études et appel d'offre 2017, chantier en cours, ouverture août 2019
Montant total du projet	40 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	24,4 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Construction d'un lycée neuf d'une capacité de 1015 élèves.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité vitale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Démarche de certification HQE®, avec un objectif « Zéro Energie » et la mobilisation d'énergies renouvelables : raccordement au réseau de chaleur local favorable aux EnR et production d'électricité sur site grâce au solaire photovoltaïque.
- Le futur lycée Emily BRONTË destiné à accueillir 1015 élèves se situe dans le quartier de l'ancienne ZAC du Mandinet, le long du Cours des lacs sur la commune de Lognes.
- Le terrain s'inscrit dans un tissu résidentiel mixte composé de logements individuels, collectifs et de quelques équipements.

► VIE DU PROJET

- Après une notification de travaux en août 2017, le chantier a commencé en septembre 2017 avec six entreprises titulaires de macro lots techniques.
- Cette année, le chantier a permis de réaliser le gros œuvre. Tous les bâtiments de l'opération sont en cours d'aménagements intérieurs (revêtement de sol, peinture, pose de plafond).
- Les aménagements extérieurs sont en cours pour une finalisation fin août 2019.
- La mise en service est prévue à l'été 2019, afin d'assurer l'accueil des élèves pour la prochaine rentrée scolaire.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	73 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 015	D-1
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	84 teq CO ₂ /an	E-1



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projetsq	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de certification HQE® avec un label énergétique pour la partie Lycée. • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum. • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Label énergétique BEPOS Objectif « Zéro Energie » : une production d'énergie sur site fournira l'équivalent des besoins liés aux usages réglementaires non couverts par des énergies renouvelables. • Création d'une centrale photovoltaïque en toiture avec l'installation de panneaux assurant une production d'électricité revendue au réseau. • Pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, raccordement au réseau de chaleur urbain, avec un mixte énergétique favorable aux énergies renouvelables. • Gestion alternative des eaux pluviales avec une récupération des eaux de ruissellement en toiture, pour alimenter directement les sanitaires élèves et le nettoyage des espaces extérieurs. Ceci afin de limiter la consommation finale en eau de ville. Rejet des eaux pluviales du site vers des noues au cœur de la cour du lycée • Prise en compte du tri des déchets générés par l'activité et mise en place de tri à la source et de composteurs pour valoriser les biodéchets
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Projet inscrit dans la continuité du schéma urbain ; à savoir en front bâti le long du cours des lacs avec la conception d'un bâtiment d'une grande qualité environnementale prenant en compte les contraintes et atouts du site. • Période de confortement des espaces végétalisés prévue au marché de travaux avec un entretien sans aucun produit phytosanitaire afin d'éviter toute pollution des eaux de ruissellement. • Implantation du bâtiment en retrait de la limite foncière du terrain pour minimiser les dégradations et assurer une pérennité et facilité d'entretien • Traitement qualitatif des espaces paysager organisés autour d'espaces principaux et donnant une perception claire au projet
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux personnes handicapées.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'enseignement général et technologique. • Majeure partie de l'enseignement : filière d'enseignement générale et deux sections technologiques (STL biotechnologie et STMG).
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet. • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire. • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.

LYCÉE ALEXANDRE DENIS À CERNY

Projets de rénovation de lycées



Objet	Restructuration et extension
Lieux	Cerny
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2014, études 2015-2016, appel d'offres 2017, chantier en cours
Montant total du projet	41,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	13,1 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Établissement situé dans une petite commune rurale de l'Essonne, sur un vaste site de 7ha en bordure de l'espace boisé du parc de Montmirault. Il accueille essentiellement des filières d'enseignement professionnel en maintenance automobile et logistique, mais aussi en aéronautique, qui bénéficient de la proximité avec l'aérodrome de la Ferté-Alais.
- L'opération consiste à rénover entièrement les bâtiments d'enseignement professionnel, à reconstruire à neuf les logements de fonction, et à créer des locaux d'enseignement général pour faire évoluer l'offre de formation vers un établissement polyvalent.
- Compte tenu de l'étendue du site et de son contexte fortement végétalisé, une revalorisation paysagère sera aussi mise en œuvre sur la majeure partie de l'emprise foncière.
- Création d'une chaufferie biomasse, qui permettra d'alimenter tous les bâtiments du site en énergie renouvelable. Elle sera par ailleurs approvisionnée par la production locale d'une filière bois implantée dans le Parc Régional du Gâtinais.

► VIE DU PROJET

- Les logements de fonction sont achevés et ont été livrés fin 2018.
- Les travaux de la première phase de restructuration et d'extension du lycée sont en cours et s'achèveront en septembre 2019.
- Le gros œuvre de la chaufferie bois est déjà réalisé et les installations techniques sont en cours de pose pour une mise en fonctionnement à l'hiver 2019.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	10 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 179	D-1
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	117 teq CO ₂ /an	E-1



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » : nombreux objectifs de limitations des nuisances sur l'environnement avec notamment la traçabilité des déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum en masse (démolition + construction). • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'eau chaude sanitaire des logements de fonction par une installation de panneaux solaires thermiques en toiture (avec appoint par la chaufferie gaz). • Objectif de basse consommation. • Récupération des eaux pluviales en toiture, afin d'alimenter l'arrosage de proximité, le nettoyage des espaces extérieurs, ainsi que le bloc sanitaires du bâtiment neuf. Ces usages in situ permettront de réduire la consommation d'eau de ville, et de contribuer à la temporisation des rejets d'eau pluviale. • Création d'une chaufferie bois au profit de tout le site, y compris pour les bâtiments existants non restructurés du lycée. • Préconisation d'un approvisionnement biomasse en circuit court par une filière locale, en coordination avec le parc régional du Gâtinais qui soutient cette plateforme biomasse de proximité. • Gestion alternative de l'eau avec un objectif de zéro rejet des eaux pluviales au réseau, donc une infiltration et une rétention maximales sur la parcelle. • Stationnement en dalles alvéolaires avec remplissage gazon et gravier afin de limiter l'imperméabilité. • Ruissellement dirigé vers des fossés filtrants pour épurer naturellement les hydrocarbures résiduels.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Toitures entièrement végétalisées (sauf ateliers et demi-pension), afin de s'intégrer au maximum dans le contexte fortement végétalisé. Les toitures du bâtiment neuf disposeront d'une végétalisation semi-intensive, tandis que la végétalisation des bâtiments restructurés sera de type extensive, pour limiter les surcharges sur la structure existante. Ceci afin d'assurer au global un traitement qualitatif de l'ensemble, tout en ayant une exploitation raisonnée en maintenance. • Prise en compte du dénivelé présent sur la parcelle. • Utilisation de la terre comme isolant, notamment au RDC nord côté gymnase.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Filières contribuant à assurer une offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire. • Lycée orienté sur des filières professionnelles, avec une spécialisation forte vers les métiers de l'aéronautique, en lien avec la proximité de l'aérodrome de la Ferté-Alais. • L'opération permettra l'arrivée de formations générales de second cycle assurant la polyvalence de l'établissement, ainsi que le redéploiement de la filière aéronautique avec la création d'un BTS spécialisé. • Présence d'un internat sur le site permet d'assurer un large recrutement géographique des élèves.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet. • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire. • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES - CAMPUS CONDORCET

Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Campus Condorcet - Aubervilliers
Dates clés	Travaux en cours- Livraison prévue au 3 ^{ème} trimestre 2020
Montant total du projet	38,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2018 par les emprunts verts et responsables	5,3 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du bâtiment de recherche de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) est portée par la Région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement à 100%. Comme le Grand Équipement Documentaire (GED), cette opération fait partie intégrante du projet d'aménagement du Campus Condorcet, piloté par l'Établissement Public Campus Condorcet (EPCC).
- L'agence d'architecture Pierre-Louis FALOCI a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment, d'une surface de 8 760 m² de surface de plancher, se développe sur sept niveaux. Il présente une géométrie triangulaire, qui épouse la forme du terrain et s'enroule autour d'un patio.

- Le projet permet d'accueillir huit centres de recherche, parmi lesquels, à titre d'exemple, le Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud, le Centre de recherche Chine-Corée-Japon. Le bâtiment accueillera plus de 900 personnes, chercheurs, doctorants et personnels administratifs.

► VIE DU PROJET

- Travaux en cours.
- A ce stade : confortement des sols réalisé, fondations et terrassements en cours.
- A venir : réalisation des pieux.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	101 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	6 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	16 966	D-11
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	24 teq CO ₂ /an	E-2



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 1 an après la livraison du bâtiment. • Démarche environnementale élargie : énergie grise, qualité de l'air intérieur, autonomie en éclairage naturel, matériaux bio-sourcés. • Charte de chantier vert limitant les nuisances.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ambition dans le domaine énergétique au-delà des obligations réglementaires, soit la recherche du niveau « Effinergie + », ce qui représente une diminution des consommations de 20%. • Matériaux utilisés non polluants et faiblement émissifs en COV (composants organiques volatils), forte utilisation du bois issus de forêts gérées durablement (126 000 dm³ soit 13 dm³/m²). • Absence de climatisation mais ventilation nocturne naturelle. • Forte présence du végétal avec l'aménagement de 700 m² d'espaces verts, 1000 m² de toitures végétalisées sur 30 cm de pleine terre, permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur. • Projet situé à proximité de la station de métro « Front Populaire ».
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 17 000 heures d'insertion (soit en équivalent temps plein 6 emplois). • Allotissement des marchés de travaux permettant de faciliter l'accès à la commande publique des PME-TPE.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de travail des doctorants en leur offrant des espaces dédiés.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des emplois d'insertion.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'opération représente 101 emplois pour la phase chantier.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO₂...). • Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise).
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (EHESS) et les collectivités territoriales. • Information des riverains sur l'aménagement du Campus, via les collectivités locales et l'Établissement Public Campus Condorcet.

GRAND ÉQUIPEMENT DOCUMENTAIRE - CAMPUS CONDORCET



Projets de construction dans l'enseignement supérieur

Objet	Construction neuve
Lieux	Campus Condorcet – Aubervilliers
Dates clés	Travaux en cours – Livraison prévue au 2ème trimestre 2020
Montant total du projet	102,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	20,5 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du Grand Équipement Documentaire est portée par la Région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement à 100%. Comme l'EHESS, cette opération fait partie intégrante du projet d'aménagement du Campus Condorcet, piloté par l'Établissement public de coopération scientifique (EPCS).
- L'agence d'architecture Elisabeth de Portzamparc a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment, d'une surface de 23 020 m² de surface de plancher, se développe sur six niveaux plus un sous-sol. Le bâtiment en forme de H s'organise autour d'un atrium.

- Le Grand Équipement Documentaire, cœur du futur campus universitaire, rassemblera des collections actuellement réparties entre quarante-cinq bibliothèques distinctes et constituera un équipement scientifique de tout premier plan pour les chercheurs franciliens de Lettres, Sciences Humaines et Sociales (LSHS), et au-delà pour l'ensemble des forces de recherche nationales en sciences humaines et sociales.

► VIE DU PROJET

- Travaux en cours depuis le 25 mai 2018 :
- À ce stade : confortement des sols réalisé.
- À venir : livraison mai 2020.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	245 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	17 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	30 950	D-11
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	285 teq CO ₂ /an	E-3



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 1 an après la livraison du bâtiment. • Démarche environnementale élargie : énergie grise, qualité de l'air intérieur, autonomie en éclairage naturel, matériaux bio-sourcés. • Charte de chantier vert limitant les nuisances.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la conception bioclimatique tel que : BBIO ≤ BBIOMAX. • Matériaux utilisés non polluants et faiblement émissifs en COV (composants organiques volatils). • Absence de climatisation et ventilation nocturne naturelle. • Forte présence du végétal avec la végétalisation des terrasses et la présence de jardins au nord et au sud du bâtiment, permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur. • Projet situé à proximité de la station de métro « Front Populaire ».
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 44 200 heures d'insertion dont 5 000 heures au titre de la maîtrise d'œuvre (soit en équivalent temps plein 16,5 emplois).
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales. • Amélioration des conditions de travail des doctorants et chercheurs en leur offrant des espaces de documentation dédiés.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des emplois d'insertion.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'opération représente 245 emplois pour la phase chantier
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO₂...) • Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise)
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (EPCS) et les collectivités territoriales. • Information des riverains sur l'aménagement du Campus, via les collectivités locales et l'Établissement Public Campus Condorcet.

BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE - LA CONTEMPORAINE

NOUVEAU PROJET

Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Nanterre
Dates clés	Travaux en cours - Réception des travaux prévue fin août 2020
Montant total du projet	29,5 M€
Financement Région dans montant total du projet	34,0%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,5 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) est portée par l'Etat (avec l'appui du rectorat de Versailles), qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Le budget estimé s'élève à 29,5M€ TDC (toutes dépenses confondues). Le financement dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région est pris en charge par l'Etat (15,8 M€), la Région (10 M€), l'Université (2,3 M€) et la CDC (1,4 M€). La BDIC est une bibliothèque interuniversitaire rattachée administrativement à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense.
- Le jury de sélection de maîtrise d'œuvre réuni en avril 2016 a retenu l'architecte Bruno Gaudin comme maître d'œuvre pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Ce nouveau bâtiment, de 5031 m² utiles, sera construit tout à côté de la gare RER Nanterre Université. Il réunira l'ensemble des services de la BDIC, notamment ceux destinés au public, et permettra d'assurer des conditions de conservation adaptées aux collections patrimoniales (œuvres du musée et archives).

La Contemporaine rassemblera des collections actuellement réparties sur les 2 sites existant implantés sur l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et au Musée de l'Armée aux Invalides. Cette opération permettra d'améliorer la lisibilité et de renforcer l'ouverture de la BDIC au grand public. Un espace d'exposition permanente sera également créé.

► VIE DU PROJET

- Travaux en cours : démarrage préparation de chantier depuis le 26 octobre 2018.
- A ce stade : fondation en cours.
- A venir : livraison fin août 2020.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	87 ETP	A-1
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	11 450	D-11

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental intégrant les compétences développement durable, maîtrise d'œuvre compétente en développement durable. • Tableau de bord des exigences environnementales, issu d'un guide régional en matière d'aménagement et de construction durable, mis à jour à chaque phase du projet : conception, réalisation, exploitation. • Démarche environnementale élargie : énergie, qualité de l'air intérieur, éclairage naturel des circulations, démarche en coût global et bilan en fin d'opération, gestion des déchets.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la conception bioclimatique. • Ventilation adaptée avec débit supérieur à la réglementation, matériaux en contact avec l'air intérieur de classe A+ . • Niveau du label Effnergie + visé : RT 2012-30%. • Réduction de l'énergie grise, les émissions eq CO2 sont calculées pour comparer différentes variantes constructives. • L'analyse de cycle de vie du bâtiment dans sa globalité réalisée en phase projet. • Charte de chantier vert limitant les nuisances et bilan en fin de chantier. • Recours à la géothermie. • Limitation de l'îlot de chaleur urbain. • Projet situé à proximité de la station du RER « Nanterre Université». • Gestion alternative des eaux de pluie.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. • Possibilité de traverser la parcelle et priorité aux cheminements piétons.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la BDIC à tous les publics et notamment à la population locale avec des actions spécifiques pour ce public. • Une partie des matériaux du projet de design pourront provenir de « ressourceries » comme la Réserve des Arts. • L'équipe de programmation muséographique est dotée d'un spécialiste en matière de handicap.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de travail des doctorants et chercheurs en leur offrant des espaces de documentation dédiés..
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des emplois d'insertion (sur la phase exploitation).
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • L'opération représente 87 emplois pour la phase chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO2...). • Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise)..
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (BDIC) et l'université Paris Ouest Nanterre la Défense. • Carnet de vie, sensibilisation des usagers.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS (CNAM) - LANDY 2

NOUVEAU PROJET

Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Saint-Denis - Aubervilliers
Dates clés	Études en cours - Livraison prévue au 1 ^{er} trimestre 2022
Montant total du projet	33,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	85,0%
Financement 2018 par les emprunts verts et responsables	0,5 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du bâtiment est portée par la Région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement à 85%.
- L'agence d'architecture TANK a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment, à ossature mixte bois-béton, se développe sur trois niveaux. Un jardin intérieur est créé, ainsi que deux liaisons végétalisées au bâtiment existant.
- Le projet permet de développer le CFA existant dont il constituera une extension, pour accueillir à terme plus de 1000 apprentis. En complément des surfaces pédagogiques, sont prévus une bibliothèque-centre de documentation, une restauration pour 400 couverts, des locaux administratifs, et l'hébergement de serveurs.

► VIE DU PROJET

- Etudes en cours (D.C.E.).
- A ce stade : permis de construire déposé.
- A venir : lancement de la consultation pour la réalisation des travaux.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	89 ETP	A-1
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	801	D-11
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	10 teq CO ₂ /an	E-2



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

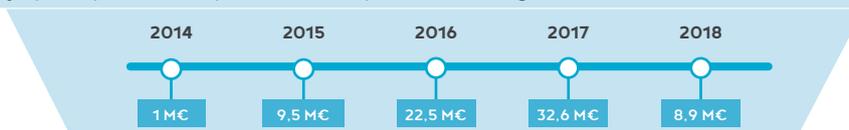
<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à six mois après la livraison du bâtiment. • Programme environnemental priorisant l'efficacité énergétique, la maintenance et la pérennité des ouvrages. • Charte de chantier vert limitant les nuisances.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ambition dans le domaine énergétique au-delà des obligations réglementaires, soit une diminution des consommations de 30%. • Absence de climatisation et ventilation nocturne naturelle. • Forte présence du végétal avec l'aménagement d'un jardin intérieur et d'une toiture végétalisée permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur. • Quatre places de stationnement sont réservées aux véhicules électriques, avec bornes de recharge. • Un abri vélo couvert et sécurisé est réalisé. • Gestion alternative des eaux pluviales, via des noues et un bassin de rétention. Récupération pour arrosage des espaces verts..
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'heures d'insertion. • Allotissement des marchés de travaux permettant de faciliter l'accès à la commande publique des PME-TPE.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de travail des apprentis en leur offrant des espaces dédiés..
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des emplois d'insertion.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'opération représente 89 emplois pour la phase chantier.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO2...).
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (CNAM) et la collectivité territoriale.

ÎLE DE LOISIRS ET SPORTIVE DE VAIRES-TORCY

Projet de construction d'un équipement sportif d'intérêt régional



Objet	Construction neuve, rénovation et aménagement du site
Lieux	Vaires-Torcy
Dates clés	Début des travaux en 2016 ; fin des travaux prévue en juin 2019
Montant total du projet	90,0 M€ (montant actualisé)
Financement Région dans montant total du projet	88%
Financement 2018 par les emprunts verts et responsables	8,9 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Réalisation d'un ensemble d'équipements dédiés aux sports de haut niveau et aux loisirs, ainsi que l'aménagement des infrastructures correspondantes (stade d'eau vive pour le canoë-kayak, construction d'un centre sportif pour le haut niveau, amélioration des équipements destinés à l'accueil du grand public, requalification des accès et des espaces publics), 14 ha d'aménagements extérieurs (réalisation d'une nouvelle entrée, création de parkings paysagers, création d'un corridor écologique et d'une prairie, création de nouveaux espaces paysagers et d'une nouvelle voie piéton et cycle le long des berges du lac).
- Construction de plus de 19 000 m² de surface utile, dont 15 000 m² neufs et 4 000 m² d'un bâtiment existant rénové.
- 564 000 visiteurs concernés chaque année par le projet selon l'étude de fréquentation, et une évaluation de 54 000 bénéficiaires pour la partie en eau vive.
- Participe au rééquilibrage à l'est - en proposant de nouvelles infrastructures de qualité et en renforçant la qualité du service public rendu par la Région à l'est de son territoire.

- Équipement olympique pour l'accueil des épreuves de kayak et d'aviron en 2024.
- Organisation à terme de manifestations nationales et internationales sur site prévues dès l'été 2018, participant au rayonnement de la Seine-et-Marne et donc de l'Île-de-France.
- Cofinancement avec l'État (Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire).

► VIE DU PROJET

- Septembre 2017 : octroi des JOP 2024 et confirmation de l'accueil des épreuves olympiques d'aviron et de kayak.
- Juillet 2018 : réception de la première tranche de travaux.
- Juillet 2018 : accueil de la rencontre France / Grande-Bretagne en aviron.
- Août 2018 : accueil des épreuves de triathlon, de nage en eau libre et d'aviron des Gay Games.
- Juin 2019 : réception du stade d'eau vive et inauguration du site.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	104 ETP	A-5
ETP insertion soutenus par le projet	9 ETP	B
ETP exploitation consécutifs au projet	29 ETP	C-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	564 000	D-3



<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une « charte chantier à faible nuisance » avec les entreprises prestataires portant engagement de valorisation des déchets (hors déchets de terrassement) ≥ 50%, dont 20% au minimum en valorisation matière, et visant à limiter les nuisances visuelles pour les usagers du site en s'assurant de la propreté intérieure du chantier. • Chantier suivi par un bureau d'étude HQE qui veillera aux engagements des entreprises signataires • Compostage sur site et gestion différenciée des déchets en phase d'exploitation . • Utilisation du bois pour la construction, qui devra disposer d'un label PEFC ou FSC (gestion durable des forêts).
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Énergies renouvelables avec géothermie sur nappe et solaire thermique pour l'eau chaude afin de limiter les émissions de CO₂. • Optimisation de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment et choix de matériaux favorisant l'inertie thermique (maintien de la température) • Végétalisation des toitures pour absorber les rayons solaires et limiter ainsi la montée en température de la toiture, et baies ouvrantes pour favoriser la ventilation naturelle (30% minimum de la totalité des baies d'un local). • Maintien et restauration des écosystèmes avec la création de deux mares pour recréer les habitats d'amphibiens et de tritons en mesures compensatoires, et conservation de la végétation existante • Gestion de l'eau en lien avec le bassin hydrographique, en faveur de cheminements en pente qui permet l'écoulement des eaux.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet favorisant l'accès par les modes doux (piétons, vélos, bateaux non motorisés), et prévoyant un nombre conséquent de stationnement vélos. • Nouveaux aménagements paysagers sur 15 ha : création d'un cône de vision vers le plan d'eau et la chocolaterie Menier classée bâtiment historique ; création de prairies fleuries ainsi que de nouveaux boisements. • Maintien des berges végétalisées au sud et au nord du site.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accessibilité du site aux personnes en situation de handicap. • Centre d'hébergement comportant un nombre de chambres accessibles supérieur à la réglementation et suffisant pour permettre l'accueil de groupes et notamment des sportifs affiliés aux fédérations handisport ou sport adapté. • 30 000 heures d'insertion sont prévues sur les deux ans de travaux. • Prévention des risques de santé du personnel du chantier, qui sera équipé de protections individuelles adéquates (protections auditives, visuelles, casques, gants, pantalons et chaussures de protections...) répertoriées dans le PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé) de l'entreprise. • Tarification adaptée pour favoriser l'accès du site au plus grand nombre.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise l'accès au sport pour tous, reconnu comme un moyen de promouvoir l'éducation, la santé, et l'insertion sociale, objectif d'intérêt général (art.100-1 du Code des Sports).
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participe au renforcement de l'attractivité et au développement touristique du territoire. • Accueil de manifestations internationales contribuant au rayonnement du territoire. • Rééquilibrage des implantations de grandes infrastructures à l'est-francilien.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le chantier nécessitera 104 ETP. • Les emplois pérennes sont évalués à 29 personnes et des emplois indirects seront également créés concernant l'entretien et le nettoyage d'équipements. • Doublement attendu du chiffre d'affaires actuel de l'île de loisirs.
<p>Loyauté des pratiques. Achats responsable et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics. • Allotissement du marché de travaux pour favoriser la concurrence et l'accès des PME aux marchés. • Utilisation de matériaux économes en ressources naturelles. • Sous-traitants agréés par la Maîtrise d'Ouvrage soumis aux mêmes règles que titulaire du marché.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation de l'ensemble des parties prenantes du projet (mouvement sportif, associations, collectivités, entreprises) sur différentes phases de définition du projet d'aménagement. • Implantation d'une Maison du projet sur site wafin de garantir une information de proximité et en continu pendant toute la durée des travaux. • Création de groupes de travail pour mobiliser les acteurs des territoires sur la définition du futur projet d'animation du site.



M 11

Mairie
des Lilas

1er train

00 min

2er train

02 min

8 Rue Frenet
ENTRÉE



TRANSPORTS EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE

Développement de l'offre de transport contribuant à la mobilité durable et à la lutte contre le changement climatique, et de projets d'amélioration du confort, de l'accessibilité et de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures

▣ **En tant que chef de file de la compétence transport en Île-de-France**, la Région participe à la définition des schémas d'organisation des transports avec Île-de-France Mobilités, l'autorité organisatrice des transports en Île-de-France, et cofinance les grands projets d'investissement avec ses partenaires (tels que l'État ou encore les Conseils départementaux).

▣ **Le prolongement de la ligne 14 au nord vers Saint-Ouen**, financé par les emprunts verts et responsables, est intégré au projet de réseau du Grand Paris Express.

▣ Autre grand projet emblématique, **le prolongement du RER EOLE (ligne E) à l'ouest francilien**, qui permettra une nouvelle connexion Est-Ouest sur le territoire en passant par la gare Magenta à Paris.

▣ **La Région financera également l'électrification de la ligne Paris-Troyes**, une des 2 dernières grandes lignes radiales Paris-province non électrifiées à ce jour.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire.

▣ **Forme d'intervention** : subventions aux maîtres d'ouvrage (Île-de-France Mobilités, RATP, SNCF, Conseils départementaux).

▣ **Public ciblé** : ensemble des Franciliens.

MÉTRO LIGNE 4

Projets métro



Objet	Prolongement jusqu'à Bagneux (phase 2)
Lieux	Montrouge et Bagneux
Dates clés	Début des travaux de génie civil : 8 juillet 2015 ; Mise en service prévisionnelle : fin 2020
Montant total du projet	307,1 M€ (phase 2)
Financement Région dans montant total du projet	60,0%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	31,7 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le prolongement de la ligne 4 à Bagneux est un enjeu majeur pour la mobilité des Franciliens au sud de Paris : il s'agit de la deuxième ligne du métro parisien en termes de trafic, empruntée chaque jour par 674 000 voyageurs, avec 27 stations et une longueur de 10,6 km. Elle est en correspondance avec toutes les autres lignes de métro et de RER (à l'exception des 3bis et 7bis).
- Projet qui s'intègre dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis, en permettant le report modal, le désenclavement des territoires et un meilleur accès à la mobilité.
- Éco-conception du projet lors du choix des matériaux et techniques de construction, et construction des nouvelles stations de métro avec un effort particulier sur la gestion et l'économie d'énergie (consommation basse, récupération, énergies renouvelables), la gestion et la consommation en eau potable ainsi que la récupération des eaux d'infiltration.
- Projet inscrit dans le Contrat de Plan État-Région (CPER).

- Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage (RATP) et les autres partenaires financeurs (État et le Département des Hauts-de-Seine).

► VIE DU PROJET

- Prolongement à la mairie de Montrouge réalisé en phase 1, mis en service le 23 mars 2013.
- Poursuite des travaux de génie civil.
- Programme de sensibilisation sur la sécurité dans les écoles situées à proximité du chantier.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 180 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	755 800	D-4
Emission de CO ₂ évitées par le projet	570 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	10,8 %	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Préférence pour des équipements et matériaux durables et pour des systèmes à faible consommation de l'énergie ou permettant de l'optimiser : technologies à basses consommations, récupération des eaux pluviales. • Objectif d'utiliser des dispositifs supportant des adaptations ultérieures. • Dispositions permettant de limiter la production de déchets en phase travaux et d'optimiser leur gestion en vue d'un réemploi ou d'un recyclage : les entreprises travaillant sur le chantier suivront un cahier des charges instituant les règles à suivre pour la collecte, le stockage, le recyclage et l'élimination des déchets de chantier. Elles sensibiliseront leurs personnels à la bonne gestion des déchets et à la propreté du chantier et de ses abords.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Un report attendu des utilisateurs de la voiture particulière vers le métro, de l'ordre de 4,5 millions de véhicules.kilomètres en moins. • Projet qui permettra une réduction des coûts liés aux effets de la pollution et à l'effet de serre de l'ordre de 570 teqCO₂/an (tonnes équivalent CO₂). • Utilisation de l'énergie électrique pour le projet qui ne contribuera donc pas à la pollution atmosphérique et à l'effet de serre.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • 81 800 voyages seront effectués sur le prolongement de la ligne 4 au sud de Paris (dont 37 600 en phase 1), représentant 22 millions de voyages annuels (dont 10 millions en phase 1). • 41 400 habitants et emplois à moins de 600 mètres du futur prolongement. • dont 85 % n'étaient desservis par aucun mode lourd auparavant • Le gain moyen des utilisateurs actuels des transports en commun sera de 10 minutes, et celui des reportés de la voiture de 5 minutes. • Le trafic sera constitué par : <ul style="list-style-type: none"> -89 % de voyageurs qui utilisaient précédemment les transports en commun, -6 % de voyageurs qui utilisaient précédemment la voiture particulière (report modal), -5 % de nouveaux déplacements ou de voyageurs effectuant précédemment leur déplacement à pied (trafic induit).
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des stations aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) depuis la voirie jusqu'aux quais par des passages élargis motorisés ou équipement équivalent comme le futur Nouveau Passage de Validation (NPV) 90 ; des ascenseurs desservant le niveau de la voirie, le niveau des quais et, le cas échéant, un niveau intermédiaire appelé « mezzanine ». • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • La commune de Bagneux souhaite mettre en œuvre sur l'ensemble du site un projet d'urbanisme de qualité pour réhabiliter l'entrée de ville, redynamiser les fonctions économiques et commerciales et répondre aux besoins des habitants en matière d'équipements, de logements et d'amélioration du cadre de vie. Le prolongement de la ligne 4 à Bagneux (à l'emplacement appelé « l'îlot Métro ») va en outre contribuer à renforcer fortement l'attractivité du site.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 2 180 ETP pour la phase 2 du prolongement de la ligne 4 sur le chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics (Visa dans convention de financement - Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation préalable organisée en juin/juillet 2001 ; enquête publique du 9 janvier au 10 février 2012. • Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié. • Un agent de proximité dédié au dialogue avec les commerçants et les riverains en phase chantier.

Lien site internet dédié : <http://www.prolongement-m4.fr/>



MÉTRO LIGNE 11

Projets métro



Objet	Prolongement jusqu'à Rosny-Bois-Perrier
Lieux	Paris, Les Lilas, Romainville, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois
Dates clés	Début des travaux préparatoires : 2016 ; Mise en service prévisionnelle : 2022
Montant total du projet	1 298,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	42,9%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	73,6 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le prolongement à l'est de la ligne 11 du métro comprend la réalisation de 6 km de voies et la création de 6 stations jusqu'à celle de Rosny-Bois-Perrier.
- Le report des utilisateurs de la voiture particulière vers la ligne 11 est estimé à environ 7 % soit 1,33 millions de déplacements en voiture particulière évités par année. Le projet permet ainsi de participer à la décongestion du réseau routier et de diminuer la pollution induite par le transport en véhicule particulier.
- Le projet s'intègre dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis et permet aux usagers de choisir un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement.
- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage conjoints (RATP et Île-de-France Mobilités) et les autres financeurs (État, Société du Grand Paris, Ville de Paris et Département de la Seine-Saint-Denis).

► VIE DU PROJET

- 26 chantiers sont actuellement ouverts entre Châtelet et Rosny-Bois-Perrier, à la fois sur le volet de l'adaptation des stations existantes, et sur les travaux de prolongement.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	9 216 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	331 000	D-4
Emission de CO ₂ évitées par le projet	3 255 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	7,9 %	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La RATP, maître d'ouvrage du projet, se mobilise dans sa politique de développement durable par le management des risques environnementaux de ses sites industriels (ex. sur le futur site de maintenance et de remisage : traitement des terres polluées) et des infrastructures qu'elle exploite, par l'écoconception des infrastructures, systèmes, équipements, qu'elle spécifie ou conçoit, par les achats qu'elle effectue.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Report modal attendu des utilisateurs de la voiture particulière vers la ligne 11 estimé à 7 % soit 1,33 millions de déplacements évités par année. Le projet participe ainsi à la décongestion du réseau routier. • Diminution attendue des émissions de gaz à effet de serre de 3 255 teq CO₂/an.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gain de temps moyen généralisé pour les utilisateurs actuels des transports en commun estimé à 10 minutes par voyage, ce qui correspond à un gain de temps total de 3,6 millions d'heures par an. • Au total, en tenant compte du gain de temps des autres utilisateurs et celui lié à la meilleure accessibilité des stations, les gains de temps annuels s'élèvent à 4 millions d'heures par an.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles stations accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : les cheminements dans la station entre la voirie et les quais seront accessibles par des ascenseurs, pour le parcours d'accès principal. Les quais seront toujours en alignement droit pour permettre un accès de plain-pied aux trains. • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet va permettre de desservir 68 000 habitants et 14 500 emplois. • Le projet permet d'accompagner plusieurs secteurs en développement (ZAC Boissière-Acacia à Montreuil, ZAC centre-ville aux Lilas ; secteurs ANRU ; etc.). • Les collectivités et les aménageurs sont associés tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet afin de garantir notamment la cohérence et la pertinence du projet au regard du développement économique et des zones de desserte à privilégier.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création estimée de 9 216 ETP sur le chantier. • Autour des stations de métro, les nouvelles dessertes représentent une opportunité pour les commerces et les activités économiques. • Le projet facilitera l'accès aux emplois du secteur et pour les riverains des stations l'accès aux emplois et lieux d'études de l'Île-de-France.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des projets soutenus par la Région, les subventions sont accordées à des maîtres d'ouvrage (la RATP pour ce projet) qui eux-mêmes sont soumis au Code des Marchés Publics.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Information régulière des riverains sur l'évolution des étapes du chantier. • Des actions d'information spécifiques seront également mises en place auprès des élus, associations, riverains du chantier et des voyageurs des réseaux de métro et d'autobus. • Des agents de proximité accompagnent le chantier sur le terrain en faisant le lien entre riverains, les élus et les entreprises de travaux (permanences dans un local dédié, numéro de téléphone « info chantier »). • Un portail Internet spécifique sera mis en place.



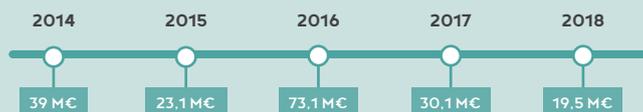
MÉTRO LIGNE 14

Projets métro



Objet	Prolongement jusqu'à la mairie de Saint-Ouen
Lieux	Paris, Clichy, Saint-Ouen
Dates clés	Début des travaux : juillet 2013 ; Mise en service prévisionnelle : été 2020
Montant total du projet	1 380,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	13,62%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	19,5 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Premier maillon du réseau du Grand Paris Express.
- Projet intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis.
- Objectif de désaturer la ligne 13 : les études de trafic ont montré que le taux de décharge de la ligne 13 grâce au prolongement de la ligne 14 est supérieur à 23% sur le tronçon commun et plus de 19% sur les branches ce qui permettra d'améliorer les conditions de déplacement des usagers des transports en commun.
- La réalisation du projet de prolongement de la ligne 14 induira un report des utilisateurs de la voiture ou de deux-roues motorisés vers les transports en commun de 33 686 400 véh.km/an. Ce report permettra de diminuer les productions de GES induit par le transport en véhicule particulier.
- Projet inscrit au Contrat de Plan État-Région (CPER), document de contractualisation.

- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage conjoints (RATP et Île-de-France Mobilités) et les autres financeurs (État, Société du Grand Paris, Ville de Paris et Départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis).

► VIE DU PROJET

- Poursuite des travaux de prolongement (réalisation des stations, site de maintenance et de remisage, pose des voies). Les creusements du tunnelier sont achevés.
- Poursuite des travaux liés au système de transport (moyens audiovisuels, SAET, voie, façades de quai...).

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	9 798 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	176 000	D-4
Emission de CO ₂ évitées par le projet	7 310 teq CO ₂ /an	E-3
ETaux de rentabilité interne du projet	10,0%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La RATP se mobilise dans sa politique de développement durable autour de l'engagement n°4 « exemplarité de ses pratiques professionnelles » par le management des risques environnementaux de ses sites industriels (ex. sur le futur site de maintenance et de remisage : traitement des terres polluées (amiante, hydrocarbures, etc.) et des infrastructures qu'elle exploite, par l'éco - conception des infrastructures, systèmes, équipements, qu'elle spécifie ou conçoit, par les achats qu'elle effectue. • Depuis 2001, la RATP s'est inscrite dans une démarche de progrès continus par la maîtrise et l'anticipation de tous les aspects qui relèvent de ses responsabilités en termes d'utilisation des ressources ou d'impacts sur le milieu naturel et sur les riverains. Cette initiative s'est concrétisée par la certification ISO 14001 de plusieurs lignes de métro (ex. 1, 8, 14) et divers ateliers de maintenance.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Report modal attendu des utilisateurs de la voiture ou de deux-roues motorisés vers les transports en commun de 33 686 400 véh.km/an. • Réduction attendue des émissions de gaz à effet de serre de 7 310 teq CO₂/an.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gain de temps moyen généralisé pour les utilisateurs actuels des transports en commun est estimé à 6 minutes par voyage grâce au prolongement de la ligne 14, ce qui pour un total de 162 000 voyages par jour correspond à un gain de temps total de 4,7 millions d'heures par an. • Le gain de temps des utilisateurs actuels de la voiture qui utiliseront dorénavant la ligne 14 est considéré égal à la moitié du gain des anciens utilisateurs des transports collectifs, soit 3 minutes par voyage. • Amélioration du confort des usagers de la ligne 13, le projet permettant un taux de décharge estimé de la ligne 13 supérieur à 23% sur le tronç commun et plus de 19% sur les branches (selon les études de trafic).
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles stations accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : les cheminements dans la station entre la voirie et les quais accessibles par des ascenseurs pour le parcours d'accès principal ; les quais seront toujours en alignement droit pour permettre un accès de plain-pied aux trains. • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impact économique positif en facilitant l'accès aux emplois du secteur et pour les riverains des stations de faciliter l'accès aux emplois et lieux d'études de l'Île-de-France : le projet permettra à terme de desservir 96 100 habitants et 72 000 emplois. • Projet qui accompagne le développement de secteur en développement (ZAC des Docks, ZAC Victor Hugo, etc. à Saint-Ouen ; ZAC Morel-Sanzillon, etc. à Clichy ; secteur des Batignolles, ZAC Clichy-Batignolles, etc. à Paris).
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création estimée de 9 798 ETP sur le chantier.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics (Visa dans convention de financement - Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête publique de janvier à février 2012, et DUP en octobre 2012. • Information régulière des riverains mise en œuvre sur l'évolution des étapes du chantier, tenue de réunions publiques d'information, signalisation et lettres d'informations ciblées. • Agents de proximité pour faire le lien entre riverains, les élus et les entreprises de travaux, avec des permanences dans un local dédié situé à proximité du chantier assurées par l'agent de proximité. Il est également joignable sur un numéro de téléphone « info chantier ». • Un portail Internet spécifique sera mis en place. • Collectivités et aménageurs associés tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet de métro dans le cadre de réunions spécifiques (comité technique, commissions de suivi, etc.).

Lien site internet dédié : <http://www.prolongerligne14-mairie-saint-ouen.fr/>



TRAMWAY T4

Projets tramways



Objet	Nouvelle branche entre Bondy et Montfermeil
Lieux	Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et Montfermeil
Dates clés	Début des travaux : 2015; Mise en service prévue : fin 2019
Montant total du projet	255,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	49,0%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	13,1 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet vise à créer une nouvelle liaison de type tramway entre Bondy et Montfermeil. La nouvelle branche créée depuis la gare de Gargan comptera 11 nouvelles stations.
- Ce projet facilitera les déplacements des 45 000 habitants et emplois situés dans une bande de 400 mètres de part et d'autre du projet de débranchement de la ligne du tramway T4.
- Le projet est intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés et permet aux usagers de choisir, en toute confiance, un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement. Il revalorise la place des modes doux (piétons, vélos) dans l'espace public.
- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (Île-de-France Mobilités et la SCNF) et les autres cofinanceurs (État).

► VIE DU PROJET

- Les travaux se sont amplifiés en 2018 : les travaux d'infrastructure démarrés pour tous les tronçons et la pose des voies globalement achevée, permettent de démarrer la pose des équipements au 1^{er} semestre 2019.
- La nouvelle branche du T4 devrait être mise en service fin 2019.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	1 816 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	62 000	D-5
Taux de rentabilité interne du projet	8,7%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux du projet sont organisés de façon à optimiser leur durée et réduire les nuisances pour les riverains. • Sur la plupart des tronçons de la nouvelle branche, le projet prévoit l'implantation d'autant de nouveaux arbres qu'il en sera abattu. • Les défrichements du Bosquet du Chêne Pointu seront compensés au minimum à 200 %, sur un terrain de 6 000 m². • Le projet est l'occasion de créer un « ruban végétalisé » pour habiller la plateforme du tramway.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet permettra de créer les conditions favorables à un report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gain de temps moyen de parcours à l'heure de pointe du matin : 10 minutes pour ceux qui voyageaient déjà en transports en commun, 5 min pour les nouveaux usagers. • Le projet, inscrit au Plan Espoir Banlieues, accompagnera la requalification urbaine d'un territoire enclavé en grande difficulté sociale, en finançant et réalisant le réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway. • Le projet permettra de restructurer et embellir le cadre de vie des riverains.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers (bornes d'appel d'urgence, caméras de vidéosurveillance et équipements de télésignalisation). • En matière de solidarité, le projet permettra de désenclaver des communes situées sur un plateau qui est actuellement à l'écart des lignes de transports en commun structurantes d'Île-de-France. • Le projet est intégré à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet répondra aux besoins de mobilité des usagers. • Le projet respectera les droits fondamentaux des ouvriers qui travailleront sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone marquée par une forte densité de population enclavée. • Il permettra de répondre aux nouveaux besoins en déplacement générés par les projets urbains et de transports du secteur : projet de Rénovation Urbaine, projet du Bas Clichy, la ZAC Cœur de Ville à Montfermeil, gare Clichy-Montfermeil de la ligne 16 du Grand Paris Express, projet Tour Médicis à Clichy.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création estimée de 1 816 ETP sur le chantier. • Des clauses sociales sont insérées dans des marchés de travaux pour favoriser l'emploi local de personnes en difficultés.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de ce projet, la Région a accordé des subventions aux maîtres d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilités et la SNCF, qui sont soumis au Code des Marchés Publics.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation préalable organisée du 1^{er} septembre au 31 octobre 2009. • L'enquête publique a eu lieu du 10 décembre au 24 janvier 2013 et l'arrêté d'utilité publique a été publié le 12 septembre 2013. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié, équipe T4 Infos disposant d'un local permettant d'accueillir le public. • Pour les commerçants, une médiatrice commerciale les informe, les conseille et les accompagne durant toute la période des travaux.



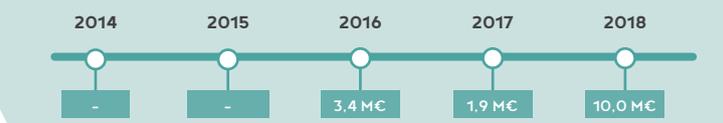
TRAMWAY T9

Projets tramways



Objet	Nouvelle ligne entre Paris et Orly ville
Lieux	Paris, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais, Orly
Dates clés	Début des travaux : 2015 ; Mise en service prévue : 2020
Montant total du projet	403,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	53,3%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	10,0 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le Tram 9 reliera la Porte de Choisy à Paris au centre-ville d'Orly en 30 minutes.

Ses 19 stations desserviront 6 villes : Paris 13^e, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais et Orly ville.

- Le projet facilitera les déplacements des 140 000 habitants et 65 000 emplois situés de part et d'autre du projet de la ligne du tramway.
- Projet intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés : le Département du Val-de-Marne, l'Association Seine Amont Développement (ASAD), les villes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Thiais, Choisy-le-Roi, Orly, l'EPA ORSA, Île-de-France Mobilités et la Région se sont engagées dans la réalisation d'une charte urbanisme - transport. Elle doit permettre une bonne adéquation entre le projet de tramway et les différents projets urbains en cours et à venir. Les thématiques étudiées ont été définies en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

- Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage du projet (Île-de-France Mobilités) et les autres cofinanceurs (État, Conseil départemental du Val-de-Marne, ville de Paris, Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre).

► VIE DU PROJET

- Suite aux travaux préparatoires, les travaux d'infrastructure ont démarré mi 2018 pour réaliser la plateforme et les aménagements urbains.
- La nouvelle ligne de Tram T9 devrait être mise en service en 2020.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 863 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	70 000	D-5
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	1 338 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	9,5%	F

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux sont organisés de façon à optimiser leur durée et réduire les nuisances pour les riverains. • Création d'un « ruban végétalisé » pour habiller la plateforme du tramway.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway : taux estimé à 3% du trafic de la ligne de tramway, soit 6,1 millions de véh.km par an économisés grâce au projet. • 1 338 teq CO₂ seront économisées par an grâce au projet.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du temps de trajet de 4 minutes et 45 secondes par voyageur pour les anciens usagers de la ligne de bus, 2 min 40 s pour les anciens usagers des transports en commun, 1 min 20 s pour les nouveaux utilisateurs des transports collectifs (reportés de la voiture particulière et de la marche). • Le projet permettra de restructurer et embellir le cadre de vie des riverains, tout en respectant et valorisant les caractéristiques patrimoniales et végétales des secteurs traversés.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers (bornes d'appel d'urgence, caméras de vidéosurveillance et équipements de télésignalisation). • Le projet est intégré à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone densément peuplée mais insuffisamment desservie par les transports en commun jusqu'à présent. • Le projet accompagnera la requalification urbaine du territoire, en finançant et réalisant le réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway. • Il permettra de répondre aux nouveaux besoins en déplacement générés par les projets urbains et de transports du secteur : ZAC du Plateau à Ivry-sur-Seine, ZAC Rouget-de-Lisle et ANRU Balzac à Vitry-sur-Seine, ZAC du Port à Choisy-le-Roi, secteur des Grands Vœux à Orly notamment.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des estimations en vigueur, le projet créera 2 863 ETP sur le chantier. • Des clauses sociales sont et seront insérées dans des marchés de travaux pour favoriser l'emploi local de personnes en difficultés.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions au maître d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilité, qui est soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • La concertation préalable a été organisée en octobre / novembre 2012. • L'enquête publique a eu lieu en juin / juillet 2014 et l'arrêté d'utilité publique a été publié le 2 février 2015. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.tram9.fr>



TRAMWAY T11 (TANGENTIELLE NORD)

Projets tramways



Objet	Nouvelle ligne tram-train entre Epinay et Le Bourget (Phase 1)
Lieux	Epinay-sur-Seine, Deuil-la-Barre, Montmagny, Villetaneuse, Pierrefitte, Stains, La Courneuve, Le Bourget
Dates clés	Début des travaux : 2009 ; Mise en service : juillet 2017
Montant total du projet	610,9 M€
Financement Région dans montant total du projet	49,6%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	15,5 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Projet qui dessert le nord-ouest de la Seine-Saint-Denis, secteur particulièrement concerné par des enjeux de reconversion économique, mutation ou requalification (Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, Pierrefitte et Stains) pour accompagner au plus près le développement économique déjà amorcé et revitaliser activement ces territoires de l'Île-de-France.
- Permet le renforcement de l'offre de transport en rocade sur le territoire Nord francilien, en correspondance avec le réseau existant (RER B, C et D, la ligne Transilien H Tramway) et à venir (Grand Paris) sans passer par Paris.
- Une alternative très attractive à la voiture particulière avec à terme 18,42 millions d'usagers attendus par an, dont 3,5 millions d'usagers reportés de la route.
- Tracé de 11 km sur la phase 1 entre Epinay et le Bourget, avec un prolongement ultérieur en phase 2 sur 12 km à l'ouest (jusqu'à Sartrouville) et sur 5 km à l'est (jusqu'à Noisy-le-Sec).
- Partenaires impliqués: maîtres d'ouvrage du projet (SNCF Réseau, SNCF Mobilité), Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports et les autres financeurs (État, Département de la Seine-Saint-Denis et Département du Val-d'Oise).

► VIE DU PROJET

- Le projet a été mis en service le 1^{er} juillet 2017.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	4 337 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	65 800	D-5
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	20 700 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	11,0%	F

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Site de maintenance des rames en cours de construction à Noisy-le-Sec, qui comportera des panneaux photovoltaïques, une toiture végétalisée et un système de récupération des eaux de pluie. • Démarche HQE pour la construction des gares (matériaux éco-responsables notamment).
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tram-train estimé à 19 %. • Réduction de la pollution avec des économies estimées de l'ordre de 20 700 t_{eq}CO₂ par an (phase 1 uniquement).
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun évalué à 8,7 minutes par voyage. • Mise en place d'écrans acoustiques sur 13 km du tracé, pour diminuer les nuisances sonores liées au projet, ainsi que les nuisances sonores des trains de marchandises qui circulent déjà sur la grande ceinture ferroviaire. • Objectif d'intégration optimale des gares dans les sites : bâtiments conçus de manière à s'intégrer dans le paysage sans créer de rupture visuelle (charpente métallique industrielle du type de celles utilisées dans les serres horticoles) et dans une optique d'intégration forte à la ville ou au réseau viaire existant.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet participera à la lutte contre les inégalités territoriales. Il est en effet inscrit au Plan Espoir Banlieues qui vise spécifiquement à désenclaver les quartiers en difficultés en améliorant leur accès aux transports publics. • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcera l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants : desserte de 2,2 millions d'habitants et 0,8 millions d'emplois situés sur le secteur d'étude du projet. • Permettra de relier des pôles d'activités et universitaires franciliens entre eux, sans passer par Paris (Université Paris-Villetaneuse, La Plaine Saint-Denis et Le Bourget).
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Création estimée de 4 337 ETP sur le chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation préalable en 1999, puis en 2003 sur une nouvelle variante correspondant au projet actuel. • Enquête publique du 6 novembre au 16 décembre 2006 et la Décision d'Utilité Publique, sur la totalité du projet, prise par décret du Premier Ministre et publiée au Journal officiel le 29 mai 2008. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.tram11express.fr/>



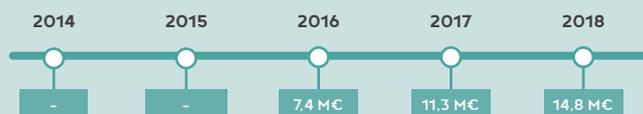
TRAMWAY T12

Projets tramways



Objet	Nouvelle ligne entre Massy-Palaiseau et Evry Courcouronnes
Lieux	Massy, Palaiseau, Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes, Evry
Dates clés	Début des travaux : 2017
Montant total du projet	576,7 M€
Financement Région dans montant total du projet	55,8%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	14,8 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet consiste à créer une nouvelle liaison entre les villes de Massy et d'Evry sous la forme d'un tram-train. Il se structure en deux sections : une section ferroviaire entre Massy-Palaiseau et Epinay-sur-Orge où il se substituera à la branche existante du RER C sur 10,1 km et une section urbaine passant par la création d'une nouvelle voie de type tramway sur 10,6 km entre Epinay-sur-Orge et Evry-Courcouronnes.
- Le projet de T12 Express dessert le nord du département de l'Essonne, concerné par des enjeux de développement économique et offre à ce territoire des correspondances avec les RER B, C et D.
- Le projet renforce l'offre de transport en rocade sur le territoire sud francilien, en correspondance avec le réseau existant (RER, Transilien) et à venir (Grand Paris). Il est intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés et propose une alternative attractive à la voiture particulière.

- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (SNCF Réseau, SNCF Mobilité), Île-de-France Mobilités et les autres financeurs (État, Département de l'Essonne).

► VIE DU PROJET

- Un protocole d'accord pour financer les travaux a été approuvé en 2017 par tous les partenaires engagés sur cette opération.
- En 2018, les travaux sont engagés sur les trois périmètres de maîtrise d'ouvrage : site de maintenance et de remisage, partie ferroviaire (notamment la reprise du plan de voie de Massy) et partie urbaine (lancement des travaux sur l'ensemble du linéaire).

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	4 095 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	40 000	D-5
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	2 534 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	5,8%	F

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • La SNCF, maître d'ouvrage du projet, est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale et vise notamment à réduire ses impacts environnementaux dans le cadre de ses chantiers. • L'insertion de l'atelier garage des rames du T12 Express a fait l'objet d'une attention particulière (végétalisation pour améliorer la qualité paysagère du site pour les riverains, bâtiment HQE en structure bois, toiture végétalisée de l'atelier et du local gardien pour améliorer l'isolation des bâtiments, récupération des eaux de pluie). • Les aménagements le long du tracé intègrent des aménagements cyclables assurant au mieux la continuité avec les itinéraires cyclables existants.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet permettra de réduire la pollution, avec des économies estimées de l'ordre de 2 534 teqCO₂ par an.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle ligne améliorera la qualité de vie des usagers du territoire francilien concerné: le gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun est évalué à 6 minutes par voyage.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet contribue au désenclavement de quartiers qui sont situés à proximité du T12 express. • En matière de solidarité, la nouvelle ligne T12 Express sera intégrée à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilité et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants. Le projet permettra notamment de relier des pôles d'activités, sans passer par Paris (Massy et Evry). • Le T12 favorisera les déplacements en transports en commun des actifs des communes traversées (51 000 actifs) dont seuls 19% de ceux qui travaillent sur ce territoire utilisent ce mode de transport. Il permettra également aux actifs résidents hors de ce territoire d'utiliser les transports en commun grâce à un réseau maillé à d'autres lignes (RER B, C et D).
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 4 095 ETP sur le chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions aux maîtres d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilité, SNCF Mobilités et SNCF Réseaux, qui sont soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • La concertation préalable a été organisée entre mai et juillet 2008. • L'enquête publique a eu lieu entre le 7 janvier et le 11 février 2013 et la Décision d'Utilité Publique, sur la totalité du projet, a été publiée le 22 août 2013. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.tramtrain-massyevry.fr/>



ÉOLE

Projets liaisons ferroviaires



Objet	Prolongement du RER E à l'ouest
Lieux	Paris, Courbevoie, Nanterre, Houilles, Carrières-sur-Seine, Poissy, Villennes-sur-Seine, Les Mureaux, Aubergenville, Epône, Mézières, Mantes-la-Jolie
Dates clés	Début des travaux : 2017 ; Mise en service jusqu'à Nanterre-La-Folie : 2022 ; Mise en service complète jusqu'à Mantes-La-Jolie : 2024
Montant total du projet	3 740,9 M€
Financement Région dans montant total du projet	28,3%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	34,3 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Prolongement à l'ouest de la ligne E du RER, de la gare d'Haussmann - Saint Lazare à la gare de Mantes-la-Jolie.
- Projet d'une longueur de 55 km, avec la réalisation d'une infrastructure nouvelle en souterrain de 8 km environ, le réaménagement de la ligne existante sur 47 km et la création de trois gares nouvelles : Porte Maillot, La Défense et Nanterre La Folie. Il prévoit également un nouveau matériel roulant.
- Projet innovant avec un nouveau système d'exploitation Nexteo (il permettra de faire rouler, sur une même ligne, plus de trains, plus rapidement) et une exploitation en recouvrement (deux branches autonomes fonctionneront en parallèle sur le tronçon central de Nanterre-la-Folie à Rosa Parks : cela permettra, en cas de situation perturbée sur une branche, de ne pas impacter l'autre branche).
- Le projet Eole s'est engagé à introduire des clauses d'insertion dans ses marchés qui réservent 7% des heures travaillées à l'insertion professionnelle. Au bout d'un an de chantier, 124 127 heures en insertion professionnelle ont été réalisées en janvier 2018 sur les 345 898 heures correspondant aux marchés qui ont débuté.

- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage du projet (SNCF Réseau, SNCF Mobilités, Île-de-France Mobilités) et les co-financeurs (État, Société du Grand Paris, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Conseil départemental des Yvelines, Ville de Paris).

► VIE DU PROJET

- Décembre 2017 : signature par tous les partenaires financiers du protocole cadre relatifs aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la réalisation du projet.
- En 2018, les travaux se sont intensifiés sur l'ensemble du linéaire. À noter notamment les travaux sous le CNIT à La Défense, la réalisation du puits d'insertion du tunnelier (dont le creusement commencera en 2019), la pose des tabliers du pont ferroviaire de franchissement de la Seine.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	26 554 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 400 000	D-4
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	8 040 teq CO ₂ /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	9,6%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> Logique d'éco-conception du chantier : gestion des déchets de chantier, rejet des polluants, limitation des nuisances provoquées par le chantier (bruit, pollution, vibrations, éclairage, transports de matériaux dangereux...).
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Report modal estimé à 67 millions de veh.km en 2020, avec une croissance annuelle de 1%. Le taux de report modal net est de l'ordre de 3% des usagers du RER E, la part des trafics induits est de 2 à 4% selon la modélisation. Économies attendues estimées, du fait du report modal route-fer, à 8 040 teq CO₂ par an.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de la fréquentation des trains sur le tronçon le plus chargé du RER A entre Châtelet-les-Halles et Auber à l'heure de pointe du matin de 12% par rapport à la situation 2020 sans prolongement du RER E. Gain de temps annuel : en moyenne 6 minutes, soit 18 millions d'heures par an.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> Favorise le désenclavement du territoire et s'inscrit pleinement dans une volonté de lutte contre les inégalités entre les territoires. La maîtrise d'ouvrage impose aux entreprises de confier un nombre minimal d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi, de les former et les accompagner de manière à favoriser leur accès à un emploi durable et les réinsérer de manière pérenne sur le marché de l'emploi. Le nombre d'heures d'insertion pour les travaux de génie civil est évalué à 70 000 pour le département des Yvelines et 720 000 pour Paris et les Hauts de Seine: 124 127 heures d'insertion réalisées en janvier 2018.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> En favorisant l'intermodalité et une meilleure desserte du territoire, ce projet favorise le droit d'aller et venir.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Le projet participe au développement et à la dynamisation du territoire, et favorise la réhabilitation urbaine et le développement urbain de Seine Aval. L'accessibilité aux emplois sera considérablement améliorée. Elle pourra concerner plus de 250 000 emplois supplémentaires atteints en moins d'une heure pour les actifs résidents à l'est et au nord de Paris, dans la partie centrale des Hauts-de-Seine et en Seine Aval.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois relatives au chantier estimées à 26 554 ETP. Le projet devrait favoriser l'implantation d'activités ou renforcer l'activité existante dans la vallée de la Seine et dans Paris, à La Défense, en améliorant les accès. Par ailleurs le prolongement va se traduire par la création de postes d'agents des transports.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> Subventions de la Région accordée aux Maîtres d'Ouvrage eux-mêmes soumis au Code des marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> Débat public : automne 2010. Enquête publique : du 16 janvier au 18 février 2012 et DUP publiée le 31 janvier 2013. Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquette, brochures, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.rer-eole.fr/>



LIGNE P (PARIS-TROYES)

Projets liaisons ferroviaires



Objet	Réalisation des travaux d'électrification de la ligne P (ligne Paris-Troyes)
Lieux	Deux départements : Aube et Seine-et-Marne (communes de Verneuil L'Étang, Mormant, Nangis, Longueville, Sainte-Colombes, Poigny, Provins)
Dates clés	Début des travaux : 2017
Montant total du projet	320 M€
Financement Région dans montant total du projet	23,3%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,8 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet consiste à électrifier la ligne ferrée « Paris-Troyes » et concerne les 128 km de linéaire entre Gretz-Armainvilliers et Troyes ainsi que 7 km entre Longueville et Provins.
- La ligne Paris-Troyes dessert le sud du département de la Seine-et-Marne et celui de l'Aube (Région Grand Est), concerné par des enjeux de développement économique et offre aux usagers de ce territoire de meilleures conditions de transport.
- Le projet renforce la robustesse de la ligne et permettra de faire rouler un matériel roulant tout électrique (contre un matériel actuel mi-diesel mi-électrique) plus respectueux de l'environnement et plus capacitaire.

- Partenaires impliqués : le Maître-d'ouvrage du projet (SNCF Réseau), Île-de-France Mobilités et les autres financeurs (État, Région Grand Est, département de la Seine-et-Marne, département de l'Aube, Troyes Champagne Métropole, Ville de Troyes, Communauté de communes du Nogentais, Communauté de communes des Portes de Romilly, Ville de Nogent-sur-Seine et Ville de Romilly-sur-Seine).

► VIE DU PROJET

- Les premiers chantiers d'importance commenceront dès le mois d'avril 2019. Ces travaux impliqueront notamment la démolition du tunnel des Bouchots et des travaux sur des ponts-routes.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 272 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	4 400 000	D-12
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	50 000 teq CO ₂ /an	E-6
Taux de rentabilité interne du projet	2,5%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • SNCF, maître d'ouvrage du projet, est engagée dans une démarche de qualité environnementale, par le biais de la mise en place d'un système de management environnemental des travaux : Plan d'Assurance Environnement (PAE), détaillant toutes les précautions relatives à la préservation de l'environnement pendant les travaux ; suivi environnemental de chantier (coordinateur environnement au sein de la maîtrise d'œuvre, responsable environnement au sein des entreprises) et mesures de suivi. • La nature même du projet d'électrification de la ligne existante fait que ses impacts environnementaux sont globalement faibles et généralement localisés aux secteurs de travaux (Installation Fixe de Traction Électrique, ouvrages d'art). Ponctuellement, le maître d'ouvrage a adapté certains ouvrages d'art pour aménager des passages d'animaux sauvages.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet permettra de réduire la pollution (mise en circulation d'un matériel électrique), avec des économies estimées de l'ordre de 50 000 teqCO₂ par an.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'électrification améliorera la qualité de vie des usagers des territoires concernés : amélioration de la qualité de desserte et de la régularité des trains. • Le projet permettra le renouvellement du matériel roulant par des trains modernes et performants.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet contribue à une meilleure desserte des territoires qui sont situés à proximité de la ligne Paris-Troyes et favorisera le développement des projets autour des gares, permettant ainsi de densifier autour de ces pôles et réduire l'étalement urbain. • En matière de solidarité, cette ligne sera intégrée à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • La ligne classique Paris-Troyes reste la seule liaison ferroviaire pour les agglomérations situées entre Paris et Vesoul. Elle est ainsi confortée dans son rôle de dessertes régionale et interrégionale entre la capitale, l'est du bassin parisien et la Champagne-Ardenne. • La ligne permet aussi la circulation de trains de marchandises et la desserte d'activités économiques situées notamment le long de la ligne entre Paris et Troyes. Elle dessert des projets structurants : Parc d'Activités de Référence du Grand Troyes et l'extension du Port de Nogent-sur-Seine.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 2 272 ETP sur le chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions au maître d'ouvrage du projet, SNCF Réseaux, qui est soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • La concertation préalable a été organisée entre mars et juillet 2011. • L'enquête publique a eu lieu entre le 2 avril et le 3 mai 2013 et la Décision d'Utilité Publique, sur la totalité du projet, a été publiée le 27 janvier 2014. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.electrificationparistroyes.fr/>



TZEN 4

NOUVEAU PROJET

Exemple relevant du dispositif Développement des bus en sites propres & aménagement des voiries



Objet	Nouvelle ligne de bus Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes
Lieux	Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes, Evry, Corbeil-Essonnes
Dates clés	Travaux à partir de 2020
Montant total du projet	124 M€ (auxquels s'ajoutent 37 M€ pour le matériel roulant)
Financement Région dans montant total du projet	49,0%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	4,0 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet du T Zen 4 consiste à créer une infrastructure de transport en commun en site propre entre Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes. Il remplacera la ligne 402 actuelle sur la section entre « La Treille » à Viry-Châtillon et la gare RER D de Corbeil-Essonnes en s'insérant majoritairement sur la voirie existante Tronçon qui s'étend sur environ 14,3 km et dessert 30 stations avec une fréquence de 4 min en heure de pointe.
- Lors de sa mise en service, le T Zen 4 empruntera également des sections de site propre réalisées dans le cadre des projets urbains traversés (Grande Borne et ZAC Centre Ville à Grigny et ZAC de la Montagne des Glaises à Corbeil-Essonnes).
- Le T Zen 4 s'insérera par ailleurs dans les projets urbains des quartiers prioritaires identifiés dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Plusieurs quartiers, d'intérêt national ou régional, seront desservis directement par le T Zen 4 (les Tarterêts à Corbeil-Essonnes, les Pyramides à Evry, le Plateau

à Ris-Orangis, Grigny 2 et La Grande Borne à Grigny, le Plateau à Viry-Châtillon) contribuant ainsi fortement à limiter leur enclavement vis-à-vis du territoire et de sa dynamique économique. La réussite du projet de T Zen 4 dans ces quartiers représente une priorité pour la Région, qui a choisi de s'y investir spécifiquement au travers d'une politique cadre, votée le 26 janvier 2017 en faveur du développement urbain et en soutien au NPNRU (CR 2017-06).

- Partenaires impliqués : maîtrise d'ouvrage Île-de-France Mobilités et les autres financeurs (Etat et département de l'Essonne)

► VIE DU PROJET

- Mise en service en 2021.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	880 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	47 000	D-6
Taux de rentabilité interne du projet	16,7 %	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des enjeux écologiques (bruit, air, eau, biodiversité) : ex restitution d'arbres impactés. • Procédures phases chantier à affiner..
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Projet favorisant la continuité des circulations douces et s'affranchissant des contraintes de congestion routière responsables d'importants problèmes d'irrégularité pour offrir une réelle alternative à l'utilisation de la voiture. • Le projet T Zen 4 ne nécessite qu'une consommation très limitée d'espaces naturels susceptibles d'abriter des espèces protégées. L'étude d'impact du projet conclut à un impact résiduel nul sur le milieu naturel, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction. • Absence de zones humides dans le périmètre du projet.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Le tracé du T Zen 4 traverse un tissu urbain dense et très hétérogène, non seulement du point de vue de la typologie du bâti mais aussi du point de vue de sa qualité. Le projet est l'occasion de renouveler des structures végétales vieillissantes, de rétablir un langage urbain plus à l'échelle humaine, de reconstituer des franges et de valoriser des perspectives. • Réalisation d'aménagements d'espace publics confortables, qui privilégient le mode doux et piétons : continuités piétonnes, trottoirs pas trop étroits, restitution de plantations et stationnements.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet favorise ainsi le désenclavement du territoire et s'inscrit pleinement dans une volonté de lutte contre les inégalités entre les territoires.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • En favorisant l'intermodalité et une meilleure desserte du territoire, ce projet favorise le droit d'aller et venir..
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de l'attractivité de ce secteur favorise son développement économique. • Faire évoluer la ligne 402 vers un mode plus performant entre la station « La Treille » à Viry-Châtillon et la gare RER de Corbeil-Essonnes. • Conforter et développer l'intermodalité avec les lignes de transport existantes (RER D, T Zen 1) et projetées (Tram-Train 12 Express).
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet constitue un catalyseur pour le développement du secteur, en désenclavant des quartiers mal connectés et en renforçant l'attractivité du corridor desservi et plus largement auprès de l'ensemble des communes concernées par le projet. • Soutien à l'emploi lié aux travaux.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation préalable du 17 octobre 2010 au 2 décembre 2011 qui a notamment permis de définir l'insertion selon les séquences de tracé et la localisation du Site de Maintenance et de Remisage (SMR). • Enquête publique du 30 mai au 4 juillet 2016. • Déclaration d'utilité publique le 8 décembre 2016. • Nombreux échanges avec les acteurs locaux dans le cadre de la conduite du projet, qui ont permis de faire évoluer le projet (tracé, stations, SMR...).

Lien site internet dédié : <http://www.tzen4.com>



GARE DE SAINT-DENIS

Exemple relevant du dispositif Schéma Directeur d'Accessibilité



Objet	Mise en accessibilité de la gare
Lieux	Saint-Denis
Dates clés	Début des travaux : mi-2018 ; Mise en service prévisionnelle : fin 2021
Montant total du projet	65,5 M€
Financement Région dans montant total du projet	25%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	2,0 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La mise en accessibilité de la gare de Saint-Denis est un projet complexe qui comporte le rehaussement complet des quais à 92 cm pour supprimer la marche d'accès aux trains, la création d'un nouveau passage souterrain sous les quais avec la mise en place d'escalators et d'ascenseurs, la pose d'abris filants sur les quais et la mise aux normes des équipements de la gare, signalétique, cheminements, etc.
- Projet qui s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité, qui vise à assurer l'accessibilité des services et réseaux de transports collectifs aux personnes à mobilité réduite par une mise en œuvre progressive de mesures appropriées. Sur les 390 qui composent le réseau ferré francilien, 143 sont à rendre accessibles dans ce cadre.

- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage (SNCF Réseau et SNCF Mobilités) et Île-de-France Mobilités.

► VIE DU PROJET

- En 2018, les études de Schéma de principe ont été finalisées et les travaux préparatoires à la mise en accessibilité ont pu être engagés.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	413 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	90 000	D-4



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments refaits au sein des gares font l'objet d'une démarche HQE (matériaux éco-responsables notamment) et d'une intégration optimale dans les sites existants.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme vise à créer les conditions favorables à un report modal de la voiture particulière vers les lignes de transport en commun pour les publics à mobilité réduite.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet va contribuer à améliorer le cadre des gares traitées, et ce pour l'ensemble des publics : revêtements de quais neufs, installation d'ascenseurs ou d'escaliers mécaniques, etc. • La gare de Saint-Denis est un pôle de transport important notamment en correspondance avec les tramways T1 et T8. Par conséquent, ce projet bénéficiera à tous les usagers des transports en commun.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme s'inscrit dans les objectifs de la loi 2005-102 du 11 février 2005 concernant « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Il vise à rendre les gares accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). • Objectif de rendre la gare accessible aux PMR depuis le parvis principal jusqu'aux quais desservis par les lignes D et H de Transilien, avec une adaptation des équipements de la gare (sonorisation, éclairage). • Maintien de bonnes conditions de sécurité en adaptant les aménagements aux flux de voyageurs, notamment lors d'évacuation des quais. • Mise en place d'un ascenseur dans le bâtiment voyageur. • Réhaussement des quais afin de permettre l'accès des trains en autonomie aux PMR.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • La gare de Saint-Denis est en interface avec des projets urbains, notamment celui de « Gare Confluence », qui apportera des flux supplémentaires de voyageurs.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité des réseaux de transport aux personnes à mobilité réduite favorise leur insertion dans l'emploi et leur participation au dynamisme économique du territoire francilien.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage (SNCF Réseau et SNCF Mobilités pour ce projet) eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque projet est soumis aux obligations légales de concertation préalable avec le public. • En phase travaux, des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

Lien site internet dédié : <http://www.aménagement-gare-saint-denis.fr/>





ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Projets contribuant au développement d'énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : partagé avec l'ensemble des acteurs publics sur le territoire

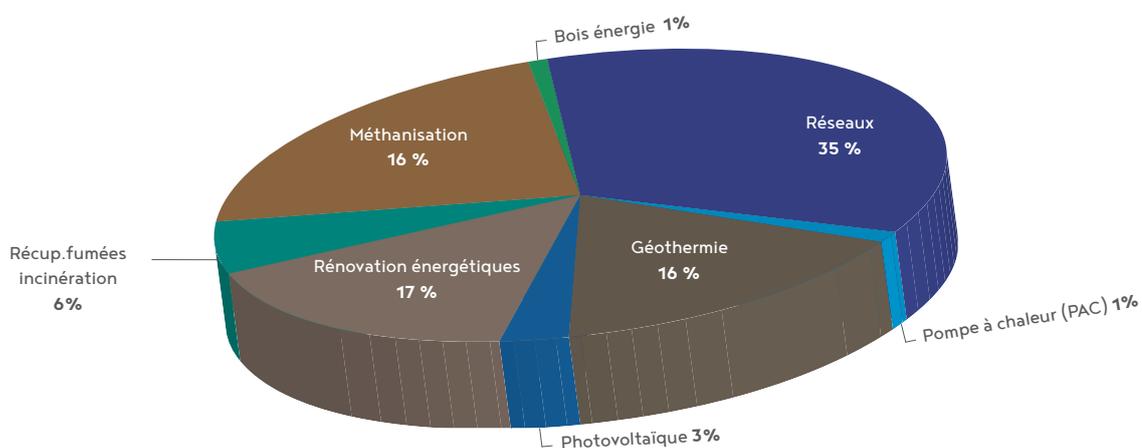
▣ **Forme d'intervention** : actions territorialisées visant à intégrer les politiques environnementales au sein des projets d'aménagement du territoire ; subventions aux collectivités locales porteuses des projets

▣ **Cible** : l'ensemble des Franciliens

Exemple d'actions menées en 2018 :

- > Réalisation de 2 forages géothermiques au Dogger
- > Installation d'une pompe à chaleur sur nappe
- > Réalisation de 5 opérations création - extension de réseaux de chaleur
- > Réalisation d'opération de valorisation d'énergie des fumées d'une unité d'incinération des ordures ménagères.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS VERSÉES EN 2018



GÉOTHERMIE À LA COURNEUVE

NOUVEAU PROJET

Exemple relevant du dispositif Politique de l'énergie et actions transversales



Objet	Géothermie à La Courneuve
Lieux	La Courneuve
Dates clés	Date prévisionnelle de début de projet : 24 juillet 2017 Date de fin de projet : Mai 2019
Montant total du projet	7,5 M€
Financement Région dans montant total du projet	24,5 %
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,1 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet s'inscrit dans la stratégie régionale de lutte contre le changement climatique et de développement des énergies renouvelables locales, afin de limiter la dépendance du territoire francilien aux énergies fossiles et de réduire la facture énergétique des Franciliens.
- La réalisation du nouveau forage est accompagnée de la mise en œuvre d'une pompe à chaleur et d'un projet de densification de 650 ml du réseau de chaleur de la ville de La Courneuve. Le projet permettra d'alimenter 618 équivalents logements pour des besoins estimés à 4 065 MWh. La couverture de ces besoins sera assurée par les moyens de production existants, ainsi que le nouveau forage et la nouvelle pompe à chaleur.
- L'installation des pompes à chaleur permet de maximiser l'énergie géothermique valorisable et permettre au SMIREC (syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique) d'assurer la fourniture d'eau chaude sanitaire à 60°C sans appoint électrique décentralisé, comme c'était le cas jusqu'ici en mi saison et été (la température en tête de puits étant comprise entre 56°C (doublet « sud ») et 59°C (doublet « nord »)).

► VIE DU PROJET

- Forage GLCN4 :
 - Novembre et décembre 2017 : forage GLCN4, installation et cimentation des tubages.
 - Décembre 2017 : fin du forage et essais.
 - Mars à mai 2018 : raccordement du puit GLCN4 à la centrale géothermale via une canalisation en partie souterraine.
 - Mise en service de l'installation le 6 juin 2018.
- Pompe à chaleur :
 - Octobre 2018 : début des travaux de génie civil pour la construction du bâtiment et les travaux électriques haute tension.
 - Mars 2019 : démarrage des travaux hydrauliques et électriques basse tension.
 - Mi-mai 2019 : mise en service de l'installation.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	53 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	17 701	D-7
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	2 270 teq CO ₂ /an	E-3



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des nuisances sur le chantier. • Traitement des déchets dans les filières adaptées. • Traitement de l'eau pour la préservation de la qualité de la ressource. • Utilisation de produits au maximum recyclables ou non nocifs pour le milieu.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet visant à développer des énergies renouvelables locales. • Economie d'énergie attendue équivalent à 2 270 teqCO₂ par an (compte-tenu d'un coefficient gCO₂/kWhPCI de 206 et d'un coefficient gCO₂/kWhélec de 80). • Amélioration de la qualité de l'air, avec une réduction attendue de 0,7 tonnes de NO_x par an (compte-tenu d'un coefficient mgNO_x/kWhPCI de 55).
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet valorisant l'exploitation des ressources locales (aquifère du DOGGER). • 7000 logements bénéficieront de l'énergie géothermique.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Charges énergétiques stables pour les logements raccordés.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise l'accès à une énergie renouvelable, participant à soutenir le niveau de vie des ménages en faveur d'une amélioration constante de leurs conditions d'existence.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet contribuant à renforcer le poids des énergies renouvelables en Ile-de-France et de la géothermie en particulier, qui est une spécialité francilienne : près de 50 installations sont ainsi exploitées alimentant plus de 200 000 équivalents logements. Il s'agit de la première région européenne en termes de nombres d'installations.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutient la dynamique de développement des énergies renouvelables sur le territoire.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble des abonnés. • Enquête publique lors du dépôt du permis de recherche. • Mise en place d'un schéma directeur, outil de gestion du réseau à moyen et long terme. • Association des abonnés au suivi du fonctionnement du projet. • Comité des usagers.



BIODIVERSITÉ

Projets contribuant à préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages et à développer des espaces verts.

La politique mise en œuvre vise à la fois à protéger les milieux naturels et la biodiversité sur le territoire francilien, et à accompagner techniquement et financièrement les stratégies et actions concourant à la préservation, la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et humides.

Un « Plan vert » régional a été lancé en 2017, afin d'insérer la nature partout et pour tous et à favoriser la végétalisation des villes comme des bourgs. Une concertation a été organisée à cet égard à l'automne 2016 avec l'ensemble des acteurs, experts, professionnels et associations, autour d'un objectif simple : aboutir à la création nette d'espaces verts en Île-de-France d'ici à 2021 et améliorer l'accessibilité des espaces verts de proximité.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : la Région est chef de file en matière de biodiversité ; elle co-élabore le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) avec l'État.

▣ **Forme d'intervention** : actions territorialisées visant à intégrer les politiques environnementales au sein des projets d'aménagement du territoire ; subventions aux maîtres d'ouvrage et à l'Agence des Espaces Verts (AEV), établissement public régional.

▣ **Public ciblé** : les maîtres d'ouvrages porteurs de projet, tels que, par exemple, les communes et leurs groupements, les départements, les associations autour de la nature et les fédérations professionnelles.

LA TÉGÉVAL

NOUVEAU PROJET

Exemple relevant du dispositif Programme Agence des Espaces Verts



Objet	Réalisation d'une coulée verte de 20 kilomètres
Lieux	Communes de Créteil, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Santeny, Valenton, Villecresnes, Yerres (Val-de-Marne et Essonne)
Dates clés	Travaux lancés en 2013, mise en accessibilité de l'ensemble du linéaire fin 2020, achèvement des aménagements à l'horizon 2030
Montant total du projet	60 M€
Financement Région dans montant total du projet	60,0%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,8 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Initiée par la Région Île-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne dans les années 1990, la Tégéval est une compensation à la ligne à grande vitesse de l'interconnexion des TGV.
- Le projet prévoit la constitution d'une coulée verte de 20 kilomètres, sur une surface de 96 hectares. La Tégéval reliera les parcs, les forêts et les liaisons vertes aux transports en commun et pistes cyclables du territoire. Tout au long du parcours, des aménagements permettront de profiter pleinement de la nature tout en préservant la biodiversité.
- La Région a confié la conduite des études et de l'aménagement ainsi que l'acquisition des terrains à l'Agence des espaces verts (AEV). Le syndicat mixte d'étude et de réalisation (SMER) La Tégéval, associant la Région Île-de-France, l'Agence des espaces verts (AEV) de la Région Île-de-France et le Département du Val-de-Marne a été créé en 2008 pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet (études et travaux d'aménagement) ; il se compose de 20 élus régionaux et départementaux. Une équipe de techniciens de l'AEV et du département du Val-de-Marne est affectée au projet et assure son fonctionnement administratif et technique.

► VIE DU PROJET

- 2013 : déclaration d'utilité publique et lancement des travaux.
- 2014 : inauguration de la première tranche des travaux : 1,3 km de voie verte, tout au long de laquelle ont été plantés 339 arbres et 11 000 arbustes.
- 2016 : inauguration de la passerelle sur la RN 406, ouvrage de 240 mètres de long permettant le franchissement de la route par les circulations douces.
- 2018 : approbation de la charte signalétique par le Conseil syndical du SMER, début des opérations « Paris-Bastille » (création d'une nouvelle passerelle pour rétablir la continuité de l'ancienne emprise ferroviaire) et « Ballastière » (requalification d'une friche dégradée en un tronçon de voie verte de 750 mètres).
- 2019 : début du déploiement de la signalétique, livraison des opérations « Paris-Bastille » et « Ballastière ».
- Horizon 2020 : réalisation de la continuité physique sur l'ensemble du linéaire du projet.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	90 000	D-6

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de l'AEV à prendre en compte la biodiversité lors de la réalisation de travaux et à réaliser des chantiers à faible nuisance. • Objectifs de limiter le tassement des sols ; de récupérer, stocker et réemployer sur site des terres excavées ; de respecter les horizons pédologiques afin de conserver la banque de graines existante ; de limiter les nuisances sonores et maintenir la propreté aux abords du chantier. • Des pénalités fortes appliquées en cas de dommages causés aux arbres pendant la phase chantier. .
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement paysager de la coulée verte fait l'objet d'une approche innovante et écologiquement exemplaire : une végétation indigène et spontanée est privilégiée, les milieux naturels sont réhabilités ou renforcés au bénéfice de la faune et de la flore locale. • Stratégies de renaturation inspirées par les techniques du génie végétal pour le traitement des milieux anthropisés. • Aménagements favorisant la pratique des modes de déplacements actifs.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des qualités paysagères du site présentant un très bon potentiel dans un tissu urbain dense en lui redonnant lisibilité et sécurité, en améliorant sa qualité d'accueil. • Amélioration de l'accueil du public par la réalisation d'équipements de loisirs tout au long de la Tégéval : aires de jeux, équipements sportifs, jardins partagés... • Objectif d'offrir au public un espace de respiration et de promenade, de loisir et de jeux de qualité dans un territoire carencé en espaces verts et boisés.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en sécurité des espaces aménagés : éclairage de qualité dans les portions urbaines, traitement des intersections avec la voirie. • Dépollution des sols lorsque cela est nécessaire. • Accessibilité de l'ensemble du linéaire aménagé aux personnes à mobilité réduite.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des espaces verts au public qui participe à une amélioration constante des conditions d'existence des personnes.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Tégéval ambitionne de créer une coulée verte de 20 kilomètres de long, constituant un itinéraire entre ville et campagne qui reliera les parcs, les forêts et les liaisons vertes aux transports en commun et pistes cyclables du territoire.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi en phase chantier et pour la gestion opérationnelle du site.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des opérations lancées respectent le code des marchés publics. • Certification PEFC ou FSC pour les bois utilisés dans le cadre des travaux d'aménagement. • Label « végétal local vraies messicoles » ou équivalent demandé dans le CCTP.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les huit communes situées sur le parcours et leurs intercommunalités sont associées au projet à travers le Comité de consultation des villes. Afin de pérenniser les aménagements, elles sont en charge d'une partie de l'entretien de la Tégéval en appui du Département du Val-de-Marne. Les aménagements réalisés font l'objet de réunions publiques préalablement aux lancements des phases de travaux.

lien site internet dédié : <https://www.lategeval.fr/>



BERGES DE MARNE À THORIGNY-SUR-MARNE ET DAMPMART

NOUVEAU PROJET

Exemple relevant de la Stratégie régionale Eau et biodiversité



Objet	Reconstitution de la continuité écologique des berges de marne à Thorigny-sur-Marne et Dampmart
Lieux	Dampmart et Thorigny-sur-Marne
Dates clés	Travaux lancés en 2017, achèvement prévu en 2020
Montant total du projet	4,3M€
Financement Région dans montant total du projet	8,1%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,3 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La reconquête des bords de Marne est une priorité pour la Communauté d'agglomération Marne et Gondoire (maître d'ouvrage du projet) et ses communes qui souhaitent restaurer le milieu, mettre en valeur la Marne tout au long de son linéaire et l'ouvrir au public. Il s'inscrit dans la dynamique portée par le Schéma de Cohérence Territoriale Marne Brosse et Gondoire et est au cœur de la trame bleue identifiée dans le Document d'Orientations d'Objectifs (DOO) du SCoT. Par ailleurs, le chemin de halage est inscrit comme « itinéraire de loisirs » au Schéma Directeur des Liaisons Douces de Marne et Gondoire.
- Le projet porte sur la rive droite de Marne et couvre 3,4km de berges depuis l'arrivée de l'aqueduc de la Dhuis-sur-la-Marne à Dampmart (amont du projet) jusqu'au quai de la Marne à Thorigny (aval du projet). Il est divisé en cinq secteurs. Il est prévu, selon les secteurs, des travaux de remblaiement, de stabilisation des berges par du génie végétal mixte, de suppression des protections en dur

remplacées par du génie végétal intégral, de retrait d'enrochements et protections de talus en béton, de talutage en déblai, de reconstitution par génie végétal d'une berge naturelle ainsi que d'une plage à hélrophyte ouvrant l'espace sur la Marne. Enfin sont prévus également des travaux de création d'une continuité de promenade pour les piétons (emprise sur des propriétés privées et publiques avec procédure de DUP : démolition des clôtures, portails, ouvrages d'accès coupant la berge) avec cheminement de 1,5 m de large et revêtement en grave naturelle perméable avec platelage en bois par endroit.

► VIE DU PROJET

- Courant 2017 : commencement des travaux.
- Achèvement prévu en 2020 (grand linéaire, travaux dépendants des saisons et notamment de la hauteur de la Marne).

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	102 090	D-6



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes d'autorisation / déclaration relatives aux procédures « loi sur l'eau ». • Réalisation d'une étude préalable à la réhabilitation des berges afin de faire un choix d'un scénario conjuguant activités, protection écologique des berges, qualité des berges et valorisation du site pour les riverains et le public.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstitution après enlèvement des parties bétonnées de berges favorables à des habitats biologiques (aquatiques et terrestres) présentant un intérêt écologique particulier. • Favoriser une diversification optimale des formations végétales ripicoles dans un souci de valorisation écologique des milieux (amélioration de la biodiversité). • Améliorer l'attractivité de ce tronçon de berge pour les peuplements faunistiques et, notamment piscicoles.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'attractivité et de la fréquentation des berges de Marne. • Contribution à l'objectif 1 du SCoT « pérenniser et valoriser le potentiel naturel et agricole » qui s'est notamment traduite par la mise en place d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels et Périurbains (PPEANP) sur le territoire de Marne et Gondoire avec le soutien du Département dont le 3^{ème} objectif est de « pérenniser, voire créer, des grandes continuités écologiques, corridors écologiques ». • Mise en œuvre des objectifs énoncés dans le Périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PPEANP) de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et à ceux du Schéma Directeur des Liaisons Douces de Marne et Gondoire.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès à la Marne et répondre à l'ensemble des enjeux identifiés au préalable avec l'ensemble des partenaires et personnes concernées, à savoir les enjeux écologiques, touristiques, sociaux, historiques et réglementaires. • L'interconnexion du cheminement avec les aménagements existants permettra d'améliorer les relations entre les territoires.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet a fait l'objet d'une analyse des impacts sur l'environnement et la santé dans le cadre d'enquête publique.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des accès publics vers la Marne.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'attractivité du territoire.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code des marchés publics par le maître d'ouvrage du projet.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet ayant fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs techniques : services de l'Etat, Département, Région, Agence de l'eau, dans le cadre du Contrat de Bassin Marne-Confluence.





ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES

Développement de la capacité d'hébergement et projets d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et infrastructures pour les populations vulnérables

La Région intervient en investissement en faveur de publics fragiles, par exemple en soutenant des opérations de construction et/ou rénovation d'établissements pour femmes en difficultés et pour personnes en situation de handicap. La Région a également mis en place des actions territorialisées, qui permettent de prendre en compte des problématiques liées au handicap de façon transversale dans les politiques concertées d'aménagement du territoire.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : facultatif.

▣ **Forme d'intervention** : actions territorialisées dans le cadre de contrat d'aménagement territorial avec d'autres acteurs publics ; subventions aux maîtres d'ouvrage.

▣ **Public ciblé** : publics fragiles.

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF L'ESPOIR - L'ISLE-ADAM

NOUVEAU PROJET

Exemple relevant du dispositif Action sociale



Objet	Modernisation de l'IME
Lieux	L'Isle-Adam
Dates clés	Lancement des travaux de réhabilitation en juillet 2015
Montant total du projet	3,5 M€
Financement Région dans montant total du projet	27,5%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,8 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- L'objectif est de moderniser l'institut médico-éducatif « L'espoir » pour des enfants en situation de handicap afin de mieux répondre à leurs besoins.
- Favoriser la prise en charge des enfants et adolescents en situation de handicap par une meilleure accessibilité des bâtiments, ce qui facilite également les conditions de travail pour le personnel.
- Les surfaces dégagées par ces travaux permettront de dégager un espace de restauration, une salle à manger, un vaste préau et trois salles d'accueil adaptés aux enfants, leur offrant de nouvelles perspectives d'autonomie.

► VIE DU PROJET

- Lancement des travaux de réhabilitation en juillet 2015.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	80	D-8



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet répond à un objectif de réduction de l'impact environnemental du bâtiment. Il est prévu de réduire à hauteur de 50%, la consommation énergétique initiale en gardant un objectif de 150 kWh ep./m²/an..
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement des fenêtres en bois simple vitrage par des menuiseries modernes et isolantes. L'aménagement de sanitaires adaptés et de douches, en remplacement des équipements existants, permettant des économies d'eau considérables. Remise à niveau de l'installation électrique permettant des économies d'électricité. .
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réaménagement qui permettra la création de nouveaux espaces d'activités en extérieur et intérieur, pour un accueil et des conditions de vie améliorées. Création d'un nouvel espace de restauration.
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le chantier est l'occasion, pendant sa durée, d'embaucher des personnes éloignées de l'emploi, avec la mise en œuvre dans les marchés de travaux d'un objectif minimal de 6% d'heures d'insertion réservées à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi..
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'un projet qui répond à un déficit d'accessibilité sur le territoire. Le projet permettra de pérenniser un équipement crucial pour les familles concernées et pour le département du Val-d'Oise. .
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de l'emploi au sein de l'IME, et plus largement pour un meilleur soutien pour les parents en emploi.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> Règlement des échéances des fournisseurs dans les meilleurs délais possibles.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Concertation des acteurs.



LOGEMENT SOCIAL

Projets de développement du parc de logement social familial, pour jeunes et étudiants répondant à des exigences environnementales et sociales, et contribuant à une réduction des fractures sociales territoriales.

Outre le soutien à l'offre nouvelle de logements sociaux familiaux, pour jeunes et étudiants, la politique régionale mise en œuvre depuis 2016 vise également à relancer la création de logements intermédiaires à destination des classes moyennes. Il s'agit de répondre aux difficultés rencontrées par les classes moyennes pour se loger en Île-de-France et d'œuvrer en faveur d'une meilleure mixité sociale. Au total, en 2018, les aides régionales ont permis d'accompagner la réalisation de 8 153 nouveaux logements sociaux (dont 957 PLS), 1 657 logements pour étudiants (soit 1 751 places) et 423 logements pour jeunes et apprentis (soit 465 nouvelles places).

▣ **Domaine de compétence de la Région** : facultatif.

▣ **Forme d'intervention** : subventions aux maîtres d'ouvrage sociaux, sociétés d'économie mixte de construction, associations et organismes agréés au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les sociétés publiques locales.

▣ **Public ciblé** : ménages dont les revenus sont éligibles à une demande de logements intermédiaires ou sociaux.

LOGEMENTS SOCIAUX A NEUILLY-SUR-MARNE

NOUVEAU PROJET

Exemple relevant du dispositif Soutien au logement social



Objet	Construction de 117 logements
Lieux	Neuilly-sur-Marne
Dates clés	Permis de construire obtenu le 4 novembre 2016, financement régional voté le 18 octobre 2017, livraison mai 2019
Montant total du projet	18,6 M€
Financement Région dans montant total du projet	3,14%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,3 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Construction de 117 logements locatifs sociaux à Neuilly-sur-Marne avec mise en œuvre d'une démarche de certification environnementale.
- Raccordement à un réseau de chaleur utilisant la géothermie.
- Performance thermique du bâti supérieure à la norme en vigueur (-20%).
- Mise en œuvre d'insertion sociale.
- Maîtrise d'ouvrage : SA d'HLM Efidis. Co-financeurs publics : Caisse des Dépôts.

► VIE DU PROJET

- Programme livré le 7 mai 2019.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	148 ETP	A-3
ETP insertion soutenus par le projet	5 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	311	D-14



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Projet mené avec une certification Habitat et environnement (management environnemental, chantier propre...).
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Performance énergétique supérieure à celle fixée par la réglementation (réglementation thermique -20%) • Bâtiment raccordé au réseau de chaleur urbain en mix énergétique (54% géothermie, 19% pompe à chaleur, 27% gaz).
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Densité de l'opération cohérente avec les préconisations du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France) visant à favoriser un habitat économe en consommation foncière et résidentiellement dense. • Le rez-de-chaussée d'un des 2 bâtiments est destiné à l'installation d'un centre d'accueil de petite enfance de 16 places (non financé par la Région).
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 117 nouveaux logements sociaux à loyers encadrés et charges maîtrisées pour personnes sous conditions de ressources. • Mixité sociale : le programme porte sur des logements « intermédiaires » dans une commune fortement dotée en logements sociaux et très sociaux.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Permet l'accès à un logement digne dont le loyer correspond aux ressources du locataire.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet est situé à proximité d'une école primaire, d'équipements sportifs et d'un parc.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet participe au soutien et à la création d'emplois liés au chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Processus d'instruction de la demande de subvention transparent, sur la base de critères d'éligibilité clairement explicités dans une délibération cadre accessible par tous. • Clauses d'insertion par l'emploi prévues dans le marché de travaux.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du dossier et de la proposition d'affectation en commission thématique et vote en commission permanente du Conseil régional.

RÉSIDENCE SOCIALE ET ÉTUDIANTE À VANVES

Exemple relevant du dispositif Soutien au logement social

NOUVEAU PROJET



Objet	Construction d'une résidence étudiante de 60 logements et d'une résidence pour jeunes actifs de 67 logements
Lieux	Vanves . Une partie de l'emprise foncière se situe également sur la commune d'Issy-les-Moulineaux.
Dates clés	Permis de construire obtenu le 30 janvier 2016, financement régional voté le 16 novembre 2016, livraison avril 2019.
Montant total du projet	12,3 MC
Financement Région dans montant total du projet	15,4%
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,1 MC

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

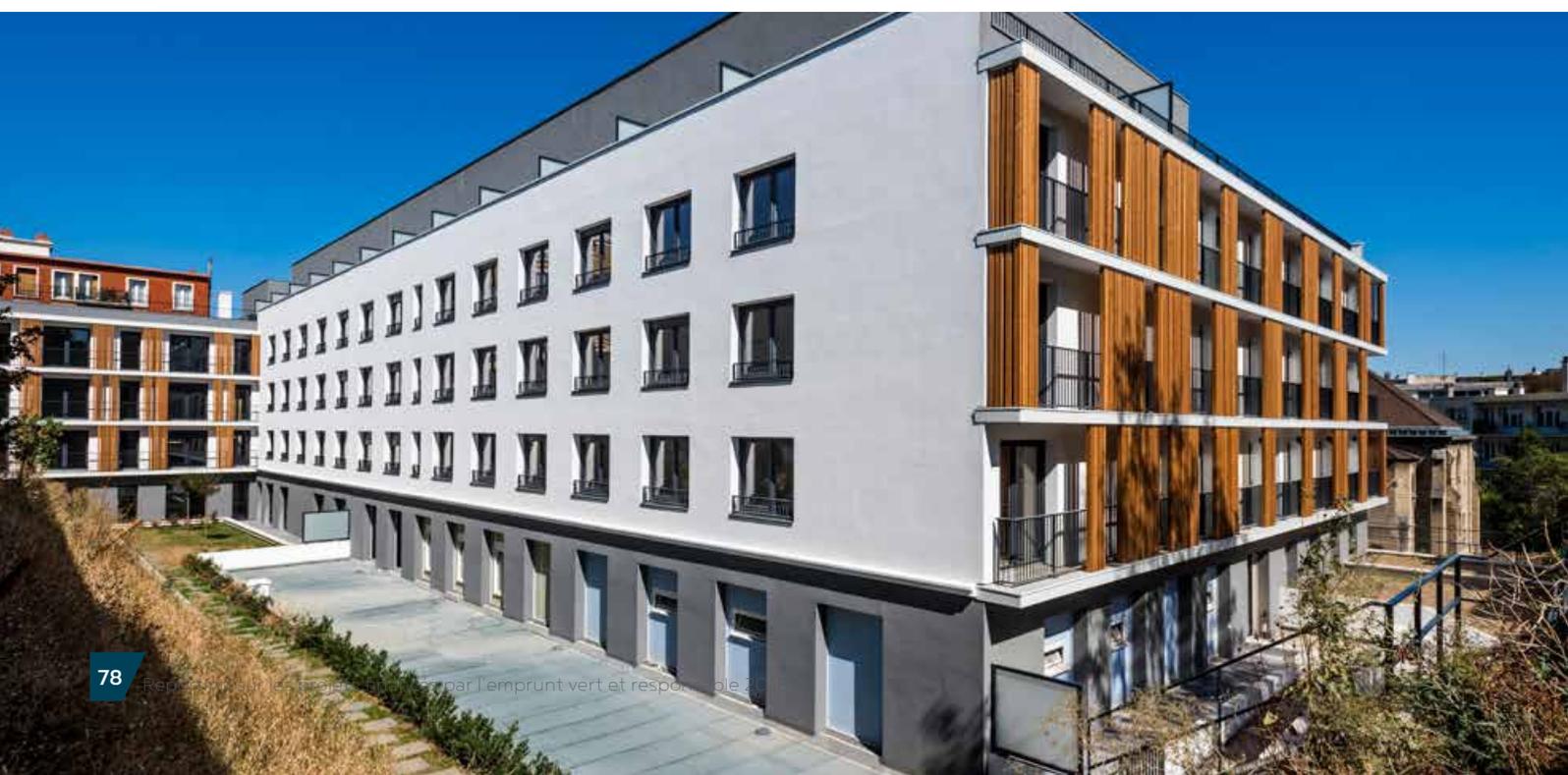
- Construction de 127 logements locatifs sociaux avec mise en œuvre d'une démarche de certification environnementale.
- Pour la partie du bâtiment dédiée à la résidence pour jeunes actifs, mise en œuvre d'une démarche de certification Effinergie+.
- Plus de 50% de l'énergie nécessaire à la production de l'eau chaude sanitaire est générée par une pompe à chaleur.
- Mise en œuvre d'insertion sociale.
- Maîtrise d'ouvrage : SA d'HLM Toit et Joie ; Co-financeurs publics : Etat, Département, Communauté d'agglomération, Caisse des Dépôts.

► VIE DU PROJET

- Programme livré en avril 2019.
- Ouverture de la résidence pour les jeunes actifs en avril 2019.
- Inauguration prévue le 1^{er} juillet 2019.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	84 ETP	A-3
ETP insertion soutenus par le projet	3 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	153	D-2



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Projet mené avec une certification Habitat et environnement (management environnemental, chantier propre....).
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • La partie du bâtiment dédiée à la résidence pour les jeunes actifs fait l'objet d'une démarche de labellisation Effnergie+ qui implique une réduction des consommations énergétiques qui doivent être inférieures de 20% à celles imposées par la réglementation thermique (RT 2012). • L'énergie nécessaire à l'eau chaude sanitaire est produite, à plus de 50%, par une pompe à chaleur (complément par gaz).
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Densité de l'opération cohérente avec les préconisations du SDRIF (schéma directeur de la Région Île-de-France) visant à favoriser un habitat économe en consommation foncière et résidentiellement dense. • Le rez-de-chaussée du bâtiment est destiné à l'installation d'une halte-garderie, d'une épicerie sociale et de locaux associatifs (non financés par la Région).
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 127 nouveaux logements sociaux à loyers encadrés et charges maîtrisées dédiés à des étudiants et des jeunes actifs sous conditions de ressources. • Mixité sociale : le programme porte sur des logements sociaux et très sociaux.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Permet l'accès à un logement digne dont le loyer correspond aux ressources du locataire. • Favorise l'accès aux études pour les enfants issus de familles modestes.
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • La résidence pour jeunes actifs, située à proximité de plusieurs hôpitaux facilitera notamment le logement des jeunes travailleurs ou apprentis employés dans ces établissements hospitaliers.
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet participe au soutien et à la création d'emplois liés au chantier. • Le projet permettra en outre la création d'1,2 ETP pour la gestion des résidences.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Processus d'instruction de la demande de subvention transparent, sur la base de critères d'éligibilité clairement explicités dans une délibération cadre accessible par tous. • Clauses d'insertion par l'emploi prévues dans le marché de travaux.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Projet social de l'association gestionnaire des résidences réalisé en concertation avec le bailleur social. • Présentation du dossier et de la proposition d'affectation en commission thématique et vote en commission permanente du Conseil régional.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

Projets contribuant à la création ou au maintien de l'emploi local, via le soutien aux PME sur le territoire et aux projets de l'économie sociale et solidaire. Aide à la recherche et à l'innovation des PME en faveur de la transition écologique et sociale et de l'attractivité du territoire

Les régions ont désormais la responsabilité du développement économique sur leur territoire (loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République - NOTRe). Dans ce cadre, une nouvelle stratégie économique #LEADER (SRDEII : Stratégie Régionale Développement Economique Innovation et Internationalisation) a été élaborée fin 2016 et vise à libérer et encourager l'exceptionnel potentiel de croissance, d'emplois et d'innovation qui existe en Île-de-France. Elle repose sur 4 thématiques : investir sur l'attractivité, développer la compétitivité, développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires, et agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et du territoire. A cet effet, la mobilisation de l'enjeu environnemental répond à l'objectif d'identification de toutes les potentialités en termes d'activité économique, d'emploi et d'innovation, et d'amélioration du cadre de vie des Franciliens.

Également compétente dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Région Île-de-France a adopté en 2017, après une large concertation auprès de divers publics (acteurs économiques, chercheurs et enseignants-chercheurs, étudiants, enseignants, stagiaires de la formation professionnelle), son nouveau Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation. L'innovation, la qualité et l'excellence sont au cœur de cette stratégie régionale, qui se structure autour de grandes orientations : s'orienter, se réorienter, se former et s'insérer tout au long de la vie, faire de l'Île-de-France une référence mondiale en matière de science et de technologie, et soutenir des universités et des campus franciliens de niveau mondial.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire

▣ **Forme d'intervention** : subventions, dotations en capital, prise de participation

▣ **Public ciblé** : TPE et PME, pôles de compétitivité, fonds d'investissement pour les PME, fonds de prêt d'honneur, associations de l'économie sociale et solidaire.

Deux axes retenus au titre des projets financés en 2018 par l'emprunt vert et responsable :

Soutien à la recherche et à l'innovation en faveur du développement et de l'attractivité du territoire francilien :

2 dispositifs financés pour un montant de 14,5 M€ : « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » (10,3 M€) et « Equipements et plateformes scientifiques et technologiques - SESAME » (4,2 M€) ;

Soutien à l'économie sociale et solidaire :

Plusieurs actions financées pour un montant de 3,3 M€ relevant du champ de l'économie sociale et solidaire » ; exemple présenté : soutien à l'activité de micro-crédits de l'ADIE (0,3 M€).

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT SCIENTIFIQUE (DOMAINES D'INTÉRÊT MAJEUR & SESAME)

Exemple relevant du Soutien à la recherche et à l'innovation



Objet	Soutien à des domaines d'intérêt majeur (DIM) - Soutien aux équipes scientifiques pour l'acquisition de moyens expérimentaux (SESAME).
Acteurs économiques ciblés	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche publics ou privés à but non lucratif
Montant total du dispositif	14,5 M€
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	14,5 M€

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Par l'intermédiaire des dispositifs DIM et SESAME, la Région vise à soutenir des projets de recherche novateurs menés par les laboratoires de recherche franciliens, nécessitant un investissement matériel important.
- Avec 40% du potentiel national de la recherche publique, soit plus de 135 000 personnes, l'ensemble des grandes thématiques sociales, économiques et environnementales sont représentées en Île-de-France. La majeure partie des projets de recherche proposés vise à améliorer la compréhension de phénomènes scientifiques ayant un impact direct sur l'Homme ou l'amélioration de techniques existantes.
- L'environnement, la qualité de vie, la santé sont des thématiques ancrées depuis plus de 20 ans dans la politique scientifique régionale et dont le soutien a été réaffirmé depuis 2017 avec la labélisation des DIM Respire, ELICIT, 1Health et Thérapie génique, ainsi que les DIM émergents QI² et Longévité et vieillesse. A cela s'ajoute le dispositif SESAME pour le cofinancement d'équipements scientifiques d'envergure.
- Autre co-financeurs : organismes d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche.

► VIE DU PROJET

Exemples de projets soutenus :

- Le projet **Pollurisk** financé via le dispositif SESAME a été lancé. Un des deux équipements a été acquis tandis que l'achat du second est en cours. Le projet devrait débuter mi-2019.
- Le projet **GRACE**, financé en 2016 via l'ancien DIM R2DS est dans sa phase d'achèvement. Deux spectromètres ont été livrés en fin d'année 2018. Un seul des deux appareils est opérationnel pour le moment. Des travaux sont en cours afin de pouvoir utiliser le second. Les premières analyses débuteront en juillet 2019. Ces deux équipements sont dédiés à la mesure de gaz rares et la datation de carottes de glaces.
- Le projet **EPA**, également financé par le DIM R2DS en 2016 est en cours. Des capteurs pour quantifier la présence de particules fines ont été acquis. Ils sont utilisés pour quantifier la formation d'aérosols organiques suite à l'apport de produits résiduels au champ. Un second instrument sera installé en 2019 pour mesurer les émissions de particules lors du travail du sol ou l'utilisation de pesticides.
- Le DIM Respire a entre autre financé un projet pour le test d'électro-catalyseurs pour des piles à combustibles. Les bancs de tests ont été acquis à la fin de l'année 2018 et permettront de réaliser les premiers essais en 2019.

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	74	D-10

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p>Management environnemental et éco-conception des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certifications environnementales de nombreux laboratoires de recherche publics justifiant de leurs bonnes pratiques notamment en matière de gestion des produits dangereux. • Prise en compte de l'impact environnemental dans la construction des projets en sensibilisant en amont les personnels scientifiques.
<p>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Thématiques principales du DIM Respire : énergies renouvelables, les sciences environnementales, la sécurité et la santé / le bien-être. Ils inventent les matériaux utilisés dans les technologies de demain.
<p>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des technologies du futur que ce soit en termes d'énergie plus propre ou de santé afin d'améliorer la qualité de vie des êtres humains
<p>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau des établissements de recherche notamment par la mutualisation des équipements scientifiques afin que les plus petites structures profitent de l'expertise des plus grandes. • Le but de toute recherche publique est de faire profiter des avancées technologiques au plus grand nombre.
<p>Respect des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du droit français.
<p>Développement responsable du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Anticipation des nouveaux besoins et participation à la dynamisation du territoire.
<p>Développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Co-financement d'équipements scientifiques, participation au développement économique du territoire via le co financement d'équipements scientifiques. • Création d'emplois pour la maintenance des équipements ou la réalisation de projets. • Création de nombreuses start-up innovantes par la recherche scientifique.
<p>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des projets par l'intermédiaire d'appel à projets. Prise de décisions par des experts scientifiques reconnus internationalement dans leur domaine. Critères de sélection définis préalablement et connus de tous.
<p>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'ensemble des projets par des comités de pilotage et des comités scientifiques où les parties prenantes, des experts externes et la Région sont représentés. Ce système permet de prendre en compte l'ensemble des besoins des porteurs de projet.

SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISE (ENTREPRENEUR # LEADER)

Exemple relevant du Soutien à l'économie sociale et solidaire



Objet	Prêt d'honneur et fonds de garantie France Active / ADIE
Acteurs économiques ciblés	Publics très éloignés de l'emploi
Montant total du dispositif	0,3 MC (dépenses de l'année sur le dispositif)
Financement 2018 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,3 MC

► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Soutien à l'activité de l'ADIE, de France Active et des plateformes départementales de prêts d'honneur afin de favoriser l'inclusion sociale durable de publics très éloignés de l'emploi : les financements proposés facilitent les démarches entrepreneuriales des publics très majoritairement bénéficiaires des minimas sociaux et en grande difficulté d'accès au crédit bancaire.
- La Région Île-de-France a mis en place une nouvelle politique d'entrepreneuriat Entrepreneur # Leader 2017-2019 qui a l'objectif de déployer une offre d'accompagnement et de financement de proximité lisible et efficace sur les 25 bassins d'emploi franciliens. Cette offre proposera un parcours d'accompagnement et de financement unique et coordonné. L'ADIE, France Active et les plateformes départementales de prêt d'honneur figurent parmi les opérateurs qui proposent cette offre de parcours unique d'accompagnement coordonné. A travers les opérateurs précités, il s'agira d'intégrer au mieux l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise des personnes les plus éloignées de l'emploi.
- Entrepreneur # Leader se décompose en 3 phases (ante création, financement et post-crétion). Les opérateurs ADIL, France Active et les plateformes départementales de prêt d'honneur contribuent uniquement à la phase 2, dite financement, où plus de 2 800 bénéficiaires ont été accompagnés, dont 32,5 % de femmes.
- Cet accompagnement se traduit dans le long terme pour les entrepreneurs soutenus : accompagnement individualisé, rendez-vous experts, micro-assurance, offres « Bons plans », annuaire des créateurs, espace micro entrepreneurs, vidéos e-learning et fiches pratiques en ligne.
- Les opérateurs précités fonctionnent en réseau avec d'autres acteurs de l'accompagnement ou du financement à la création. Ainsi, à titre d'exemple l'ADIE s'appuie sur 160 bénévoles, anciens chef d'entreprises soucieux de s'investir dans du mécénat de compétences. Cette chaîne de l'accompagnement contribue à la lutte contre l'exclusion, la réduction des inégalités, la prévention des risques en matière de santé, l'amélioration des conditions de vie et de travail.

► VIE DU PROJET

Exemples de projets de création d'entreprises soutenus :

PANDOBAC : Pandobac propose un service zéro déchet de livraison à destination des professionnels de l'alimentaire pour supprimer les emballages jetables. C'est un système de bacs réutilisables qui remplace les emballages de transport jetables aujourd'hui achetés et utilisés par les grossistes pour livrer les restaurants. Le service se présente sous la forme d'un abonnement mensuel et comprend : la mise à disposition de bacs éco-conçus, leur lavage écologique, une application web et mobile de suivi des bacs, ainsi que la formation et sensibilisation des acteurs concernés par le service.

Cocoplant : CocoPlant propose une gamme de produits de filtration naturelle et éco-responsable pour aquarium, basée sur la coque de la noix de coco, à laquelle Cocoplant donne ainsi une seconde vie. Il faut savoir que pas moins de 80 milliards de ces noix sont consommées en Asie, la coque finissant soit en déchet soit brûlée pour être transformée en charbon. Cocoplant propose donc aux producteurs de leur racheter leurs coques (ce qui leur permet d'en tirer un peu plus de revenus) pour, donc, filtrer l'eau d'aquarium et éviter ainsi d'avoir à remplacer l'eau. Ce n'est pas la coque en elle-même qui filtre celle-ci, mais les plantes et les bactéries présentes dans le système, un dispositif directement inspiré du processus de l'aquaponie, miniaturisé.

Valo Consult intervient pour toute étude technique ou environnementale des installations classées destinées à la gestion et au traitement des déchets. Installations concernées : déchetterie, installations de tri-transfert, Installations de Stockage de Déchets, unités de traitement biologique, valorisation biogaz, etc.

Interventions :

- audit, diagnostic de sites,
- ingénierie ICPE, tout dossier de déclaration, enregistrement, autorisation, etc.
- contrôles des installations (mesures de bruit, cartographie des émissions diffuses de méthane).

► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	2 862	D-9

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif n'incluant pas une démarche environnementale spécifique, mais de nombreux créateurs d'entreprises soutenus ont un projet en lien avec l'environnement.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif n'incluant pas une démarche environnementale spécifique, mais de nombreux créateurs d'entreprises soutenus ont un projet en lien avec l'environnement.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	<p>Concernant l'ADIE et France Active :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les financements et outils de garantie France Active en faveur des entreprises sociales et solidaires et des TPE : 50 entreprises de l'ESS et 394 TPE qui ont bénéficié d'un prêt ou d'une garantie d'emprunt. Le fonds de prêt d'honneur de l'ADIE : près de 1500 prêts d'honneur ont été délivrés. Il s'agit de projets créateurs de richesse et de lien social : soutien aux activités résidentielles, soutien aux activités de commerce, ambulant ou sédentaire, qui participent ainsi au maintien de petits commerces de proximité ou au développement de nouveaux services à la population et aux entreprises.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> 2 862 créateurs d'entreprises (et autant d'emplois créés), dont 71% par des bénéficiaires des minima sociaux, 32,5% par des femmes, 19 % par des plus de 51 ans, 21% par des moins de 30 ans, et 15,9% sont issus des quartiers prioritaires. Une insertion économique durable : 84% des créateurs sont insérés professionnellement, et 65,5% des créateurs sont toujours en activité 3 ans après l'obtention du financement. 42% sont sortis des minima sociaux.
Respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> Droit à l'initiative entrepreneuriale pour tous, égalité des chances. Lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Lutte contre l'exclusion bancaire. Lutte contre les discriminations (égalité homme/femme, origines, qualification : 4% des bénéficiaires sont illettrés, 15% savent juste lire/écrire/compter).
Développement responsable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> 15,9 % des bénéficiaires sont issus des Quartiers Politique de la Ville, dont 29% du département de la Seine-Saint-Denis. 62 % sont domiciliés en zone urbaine (reflet de la concentration des activités en Île-de-France).
Développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Chaque créateur financé par l'ADIE, France Active et les plateformes de prêt départementales crée en moyenne 1,2 emplois, soit environ 3 434 créations nettes d'emplois en 2018. Le taux de pérennité des entreprises est de 75,5 % à deux ans, comparable à la moyenne nationale.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> Un comité de crédit se réunit chaque semaine dans chaque département. Les décisions de crédit sont données au fil de l'eau et garantissent une équité de traitement entre les demandeurs. Tous les conseillers sont formés à la lutte contre les discriminations (genre, origines géographiques).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> Un comité de pilotage annuel regroupe tous les partenaires et sponsors. Une Assemblée Générale régionale annuelle avec présentation du bilan et des perspectives. L'ADIE, France Active et les plateformes de prêt départementales jouent un rôle d'accompagnement, avec 7 000 contacts et 2 630 rendez-vous.

Liens sites internet dédiés : <https://www.adie.org/> ; <https://www.franceactive.org/> ; <http://www.initiative-france.fr/> ; <https://www.reseau-entreprendre.org/fr/accueil/>





ANNEXES

1- MONTANTS AFFICHÉS DANS LE REPORTING (M€)

a) Montant total des projets

Pour les opérations de construction, rénovation, infrastructures, le montant est calculé par le / les maîtres d'ouvrages du projet ou son délégataire, d'après une estimation des coûts prévisionnels de réalisation de l'ensemble de l'opération.

Pour les dispositifs présentés, le montant représente l'ensemble des dépenses 2018 qui ont eu lieu sur chacun des dispositifs (cf. b infra pour la méthodologie).

b) Financements 2018 par l'emprunt vert et responsable

Les montants affichés correspondent aux dépenses 2018 relatives au projet / dispositif correspondant, sauf pour la catégorie « Transport en commun et mobilité durable », au sein de laquelle les montants alloués aux dispositifs « Développement des bus en site propre » et « Schéma Directeur d'Accessibilité » sont inférieurs aux dépenses 2018 de la Région.

À noter que, s'agissant du projet relatif à la mise en accessibilité de la gare de Saint-Denis, le montant indiqué correspond à la part du montant du projet financé par la Région, soit 16,4 M€ sur un total de 65,5 M€, divisé par le nombre d'année du programme, soit 8 ans. La Région mandate en effet chaque année une subvention globale au titre du schéma directeur d'accessibilité, les dépenses sur chaque projet étant pilotées directement par le maître d'ouvrage.

Le montant des dépenses au titre de chaque projet / dispositif a été contrôlé par le service du Contrôle de Gestion et des Systèmes d'Information (CGSI), logé au sein du Pôle Finances de la Région Île-de-France.

Pour ce faire, le CGSI a récupéré les crédits de paiement affectés relatifs à chaque projet / dispositif, sur l'exercice comptable correspondant à l'année du reporting. L'identification des crédits de paiement en question se fait par l'intermédiaire de tableaux de restitution de données au sein de l'outil informatique IRIS. L'élaboration de ces tableaux nécessite de réduire le périmètre de recherche en fonction du projet/dispositif au niveau : d'un chapitre ; d'une fonction ; d'un programme ou d'un code enveloppe ; d'une opération ; d'un dispositif ; d'un dossier ; d'un projet.

Les tableaux une fois alimentés ont fait l'objet de vérifications croisées avec l'outil de gestion financière CORIOLIS, puis des cadrages ont été effectués avec toutes les directions concernées par le reporting, pour s'assurer de la concordance des montants financés pour chacun des projets.

2- MÉTHODOLOGIE RELATIVE À LA LECTURE DE CHAQUE PROJET SOUS LE PRISME DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉTABLIS PAR LES NATIONS-UNIES

Le processus suivi a été formalisé comme suit :

- ✓ D'une part, les projets ont été appréciés au regard de douze objectifs sur dix-sept. En effet, les **objectifs 2, 5, 16 et 17** (respectivement « Faim zéro », « Égalité entre sexes », « Paix, justice et institutions efficaces ») et « Partenariats pour la réalisation des objectifs ») portent davantage plus sur la responsabilité sociétale de la Région en tant qu'institution, que sur la nature des projets d'investissement financés dans le cadre de l'émission obligataire verte et responsable. Compte tenu de la situation géographique de l'Île-de-France, l'**objectif 14** « Vie aquatique - conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines » ne concerne aucun projet francilien (la préservation et la restauration des écosystèmes d'eau douce et des zones humides relèvent quant à elles de l'**objectif 15** »).
- ✓ D'autre part, certains objectifs de développement durable s'appliquent uniformément à l'ensemble des projets éligibles à l'emprunt vert et responsable compte-tenu de la grille des critères d'éligibilité des projets qui a été établie par la Région (colonnes vertes). Ainsi, chaque projet éligible participe à réduire les inégalités et donc à lutter contre la pauvreté (**objectif 1 et 10**), à la croissance économique (**objectif 8**), à une production responsable (**objectif 12**), à un développement durable des villes et territoires (**objectif 11**), et à la lutte contre les changements climatiques (**objectif 13**, à l'exception du dispositif de soutien à la création d'entreprises).
- ✓ La contribution de chaque projet aux objectifs restants (**objectifs 3, 4, 6, 7, 9, et 15**) est évaluée au cas par cas, selon la spécificité de chaque projet telle que décrite dans les fiches accompagnant ce reporting.
- ✓ S'agissant de l'**objectif 3** « Bonne santé et bien-être », le périmètre applicable au sens des Nations-Unies concerne essentiellement le domaine de la santé publique. Cette définition a été suivie pour évaluer la contribution des projets à l'objectif ; les éléments contenus dans le reporting relatifs au bien-être au sens de l'amélioration de la qualité de vie n'ont donc pas été pris en compte. Seuls deux projets d'investissement répondent directement à des problématiques de santé publiques au sens de l'**objectif 3**, la Région intervenant dans ce domaine essentiellement en fonctionnement via la gestion des formations sanitaires et sociales.

3- MÉTHODOLOGIES RELATIVES AUX INDICATEURS D'IMPACT PRÉSENTÉS

A) ETP chantiers soutenus par le projet

A-1 : Valeur de l'Appel d'Offres travaux Hors Taxe x 43% (Indice BTO1 TCE) / nombre d'heures travaillées sur la durée du chantier.

Avec une heure travaillée = 30 € HT et 1 650 heures travaillées par an.

A-2 : Méthode de la Fédération nationale des travaux publics : 1 M€ investi dans le secteur des travaux publics générerait 7,1 emplois. Ce ratio est appliqué sur le montant total du projet et concerne donc la durée entière du projet.

A-3 : Utilisation du ratio impact emploi du ministère du développement durable (11,6 ETP pour 1 M€ de travaux pour les constructions neuves ; 14,2 ETP pour 1 M€ de travaux pour les rénovations) appliqué au coût du projet sur la partie des travaux.

A-4 : Calcul sur la base du montant hors taxe du marché, multiplié par l'indice de masse salariale, rapporté au prix unitaire de la masse salariale (avec 230 jours travaillés sur une année de travaux).

A-5 : Montant des travaux de 47 000 000 €, multiplié par la part de la main d'œuvre (25%), rapporté au coût horaire moyen (35 €) sur deux ans de travaux (avec 230 jours travaillés par an sur deux ans et 7 heures de travail par jour). Montant des travaux communiqués par la SAERP (Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région Parisienne). Cela est égal à la somme du montant des marchés de travaux attribués par la Commission d'Appel d'offres et le montant prévisionnel du lot Menuiserie.

B) ETP insertion soutenus par le projet

Il s'agit de l'objectif d'heures d'insertion prévu aux cahiers des charges des marchés passés avec les entreprises.

Nombre d'heures d'insertion =

$$\left[\text{Montant du marché Hors Taxes} \times \text{part de main d'œuvre du corps d'état (de 25\% à 60\%)} \times \text{Taux d'insertion (de 5\% à 7\% selon facilitateur)} \right] / \text{coût horaire moyen}$$

Le nombre d'heures d'insertion est ensuite converti en équivalent temps plein (ETP) sur la base du nombre de jours travaillés dans une année (230 jours) et de la durée des travaux.

Lorsque la Région intervient sur le projet en tant que maître d'ouvrage, le suivi du respect de ces clauses d'insertion est piloté par l'unité des affaires juridiques et des marchés publics de la Région. La Région Île-de-France s'est appuyée sur les facilitateurs pour le calcul des heures d'insertion jusqu'au 31/12/2014. Depuis le 1er janvier 2015, la Région a intégré dans son organisation le calcul des heures d'insertion en amont de l'opération afin d'avoir une cohérence de calcul sur l'ensemble de l'Île-de-France. Le calcul théorique fait par la Région est ajusté avec le facilitateur local afin de prendre en compte l'offre d'insertion du territoire. Le facilitateur suit la mise en œuvre effective des clauses d'insertion.

Lorsque la Région intervient sur le projet sous forme de subvention, c'est le maître d'ouvrage qui se charge de calculer les clauses d'insertion et qui suit leur bonne application conformément aux cahiers des charges passés avec les maîtres d'œuvre.

C) ETP exploitation consécutifs au projet

C-1 : Estimation de la quantité horaire annuelle de travail pour la maintenance, les contrôles réglementaires et le nettoyage.

C-2 : Estimation de la quantité horaire annuelle de travail pour le fonctionnement des parties nouvelles du projet. Cette estimation est basée sur le coût de la masse salariale nécessaire au fonctionnement des parties nouvelles du projet, avec un salaire brut chargé moyen de 45 k€ (moyenne pondérée du coût du personnel).

C-3 : Nombre de personnes travaillant dans l'établissement au 31/12/2017.

D) Nombre de bénéficiaires concernés par le projet

D-1 : Nombre d'élèves qui bénéficieront en totalité du projet (capacités).

D-2 : Nombre de places par logement : pour la résidence étudiante - 1 par logement ; pour la résidence sociale - 2 pour les 11 studios T1 bis et 1 pour les 50 studios T1.

D-3 : Fréquentation annuelle du site constatée - Source : Etude de fréquentation (MICA Research).

D-4 : Estimation de la fréquentation à partir de la modélisation des trafics (modèle GLOBAL pour la RATP et ANTONIN 2 pour Île-de-France Mobilités).

D-5 : Estimation de fréquentation selon le modèle de prévision de trafic de Île-de-France Mobilités : ANTONIN 2 (Analyse des Transports et de l'Organisation des Nouvelles Infrastructure), basé sur les comportements de déplacements observés par l'Enquête Globale transports réalisée en 2001-2002 auprès de 10 500 ménages franciliens.

D-6 : Population des communes concernées.

D-7 : Nombre de logements ou équivalent-logements soutenus par le projet, multiplié par la taille moyenne des ménages en Île-de-France (2,33 par logements, source INSEE).

D-8 : Capacité d'accueil de l'IME (nombre de places).

D-9 : Nombre d'entreprises lauréates du dispositif en 2018.

D-10 : Nombre d'entreprises et d'établissements de recherche publics ayant bénéficiés d'un versement de crédits en 2018.

D-11 : Capacité d'accueil en effectifs cumulés.

D-12 : Nombre d'usagers de la ligne P (section Paris-Provins via Longueville) et des TER Grand-Est.

D-13 : Mesure de la fréquentation réelle, ajustée des prévisions de croissance sur l'emploi et la population.

D-14 : Produit du nombre de logements soutenus sur le projet, par le nombre d'occupants selon la typologie des logements (standards d'attribution pratiqués par les bailleurs, moyennes minimales constatées : 1,5 personne pour un 2 pièces ; 2,5 personnes pour un 3 pièces ; 3,5 personnes pour un 4 pièces et 4,5 personnes pour un 5 pièces).

E) Émissions de CO₂ évitées (teq/an) par le projet

E-1 : Application de la méthodologie des règles THCE de la réglementation thermique française. La méthode consiste à simuler en phase conception les consommations énergétiques de la construction compte-tenu de ses caractéristiques en termes de performances, et de les comparer à un scénario de référence. Pour ce faire, la consommation d'énergie finale maximale est répartie pour chaque poste réglementaire (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage, auxiliaires), au prorata des consommations d'énergie primaire réelle de chaque projet. Elles seront ensuite converties en énergie finale, suivant les ratios réglementaires de conversion, en fonction du type d'énergie utilisée (arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006). S'agissant des projets lycées, le calcul est contractuellement réalisé à deux phases : d'une part un prévisionnel en étude de conception effectué par le maître d'œuvre, d'autre part un définitif réalisé en fin de chantier par les entreprises.

E-2 : Il s'agit des économies de tonnes de CO₂ annuelles évitées du fait de l'utilisation des énergies renouvelables pour cette construction. Pour le calcul, les kWh produits par les énergies renouvelables utilisées dans la construction sont de 71 057 kWh s'agissant de la production de solaire thermique et de 103 704 kWh pour le photovoltaïque. (Source : Etude en cout global - Dossier PRO - ANMA/CPR/Octobre 2013).

E-3 : Soustraction entre les émissions de CO₂ prévisionnelles sur le secteur dans un scénario de référence et les émissions de CO₂ prévisionnelles sur le secteur dans un scénario avec mise en service du projet.

E-4 : Emissions théoriques (de référence et du projet) liées aux consommations des postes réglementaires de la réglementation thermique 2012 (chauffage, froid, ECS, éclairage, auxiliaires ventilation, auxiliaires hydrauliques).

Les valeurs pour le projet sont issues du calcul RT2012 phase PRO. La valeur de référence est prise suivant les maximums autorisés par la réglementation thermique (Cepmax). Les émissions de CO₂ par type d'énergie sont prises suivant les données de l'ADEME.

E-5 : Comparaison entre le projet réalisé (géothermie + pompe à chaleur + appoint gaz) et une solution 100% gaz naturel. A l'aide des coefficients d'émission des différentes énergies, la quantité de CO₂ évitée correspond à l'écart des émissions entre les 2 solutions.

E-6 : Estimation fondée sur les méthodologies bilan Carbone de l'ADEME et de SNCF-Réseau

E-7 : Données communiquées par le maître d'ouvrage.

F) Taux de rentabilité interne du projet

Le TRI permet de déterminer l'intérêt du projet pour la collectivité, en retranchant de ses coûts (coût d'investissement en infrastructure et matériel roulant, coût d'exploitation) ses avantages (gains de temps pour les usagers des transports collectifs ; avantages liés au transfert modal de la voiture particulière vers les transports collectifs : économies d'usage de la voiture, d'entretien de la voirie et de construction de places de stationnement ; économies d'externalités : pollution, bruit, effet de serre, accidents).

Ces coûts et avantages sont quantifiés et transformés en un équivalent monétaire, afin de calculer le taux de rentabilité interne du projet selon la méthode suivante :

Le taux de rentabilité interne est le taux d'actualisation r' qui annule le bénéfice actualisé.

Le bénéfice actualisé B pour la collectivité

$$B = -I - \sum_{t=1}^T \frac{\Delta I_{t0+t}}{(1+r)^t} + \sum_{t=1}^T \frac{a_{t0+t}}{(1+r)^t} + \frac{R}{(1+r)^T} \quad \text{avec}$$

ΔI_{t0+t} → les variations d'investissement (de gros entretien) par rapport à la situation de référence

a_{t0+t} → l'avantage économique à l'année calculé en agrégeant les variations d'utilité de différents acteurs par rapport à la situation de référence

r' le taux d'actualisation

I le coût du projet envisagé

R la valeur résiduelle de l'investissement en fin de période

Management environnemental et éco-conception

Définition Vigéo 2016	« Le projet est conduit selon une démarche d'éco-conception (ou d'éco-construction) et/ou de management des impacts environnementaux (pollutions, nuisances, ressources, biodiversité,...) »
Définition complémentaire	L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie. Dans le cadre des opérations financées par la Région, l'éco-conception peut s'entendre comme la prise en compte de l'environnement dans les dispositifs relevant du projet, ainsi que dans les opérations de construction lorsqu'il s'agit d'éco-construction. Le management environnemental désigne la politique et/ou les méthodes de gestion mises en place afin de prendre en compte l'impact environnemental consécutif à la mise en œuvre du projet, à évaluer cet impact et à le réduire aussi bien lors de la construction du projet que lors de son fonctionnement.
Illustrations possibles	Démarches de certifications environnementales (BEPOS, HQE, ISO, etc.) Prise en compte des impacts environnementaux dans la gestion du chantier (ex : chartes, chantiers à faible nuisance, chantiers verts, etc.) Intégration des préoccupations environnementales dans les cahiers des charges. Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage consacré à la gestion environnementale du projet Explication de la prise en compte des aspects environnementaux au sein du dispositif relevant du projet

Lutte contre le changement climatique et transition écologique du territoire

Définition Vigéo 2016	« Le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le respect du Plan Climat de la Région, et / ou à la transition écologique du territoire, dans le cadre de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ».
Définition complémentaire	Le projet favorise la transition écologique du territoire en permettant par exemple une réduction des émissions de CO2, une économie en ressources naturelles (énergie, eau, déchets, etc.), en favorisant l'adaptation aux changements climatiques à venir, en participant à la protection de la biodiversité.
Illustrations possibles	Objectif attendu de réduction de CO2 permis par le projet (par rapport à une situation initiale constatée dans le cas de rénovation ou par rapport à un scénario de référence dans le cas d'une nouvelle construction) Utilisation des énergies renouvelables Récupération des eaux de pluie et/ou des eaux grises Conception du projet dans le respect de la biodiversité avoisinante.

Aménagement durable du territoire et amélioration de la qualité de vie

Définition Vigéo 2016	« Le projet s'inscrit dans la stratégie d'aménagement durable du territoire, et contribue à l'amélioration de la qualité de vie pour les usagers et/ou les personnels ».
Définition complémentaire	Aménagement durable : le projet a été conçu avec le souci de s'insérer qualitativement dans le territoire, en veillant par exemple à une bonne intégration paysagère, à une densité de logements équilibrée, au respect des fronts urbains... Il peut également favoriser la continuité des modes de déplacements doux et intégrer les mesures correctives liées aux nuisances mêmes du projet. Qualité de vie : le projet permet de proposer un service/produit qui n'était pas accessible ou disponible facilement, ou de faciliter l'utilisation de ce service/produit par les habitants / utilisateurs. Le projet peut également participer à améliorer directement le bien-être des habitants / utilisateurs.
Illustrations possibles	Insertion du projet dans le territoire (végétalisation, présence d'espaces verts, intégration du bâti dans le tissu urbain, etc.) Amélioration de la qualité de vie ciblée par le projet : gains de temps de transport, réduction des nuisances locales (pollution, sonore...), bien-être (qualité paysagère, logement digne...) Accessibilité d'une population à un nouveau service Ouverture d'un service à une nouvelle population (qui n'y avait pas accès auparavant)

Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes

Définition Vigeo 2016	« Le projet contribue à la lutte contre l'exclusion, à la réduction des inégalités ou à la prévention des risques en matière de santé, de conditions de travail et/ou de sécurité des personnes (usagers, riverains, personnels) ».
Définition complémentaire	Le projet peut favoriser : <ul style="list-style-type: none"> · l'accessibilité des lieux à tous les publics (sourds, malvoyants, handicapés, etc.), · l'insertion des personnes défavorisées (éloignées de l'emploi, de la scolarité, accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc), · la sécurité des personnes sur le site (vidéo surveillance, personnel de sécurité, mesures de sécurité incendie, etc.), · la participation au développement d'un tourisme et de loisirs pour tous.
Illustrations possibles	Equipements prévus en faveur de l'accessibilité et/ou de la sécurité Intégration du projet dans la réhabilitation / désenclavement d'un quartier Bénéfices du projet pour la santé des personnes concernées Prise en compte de critères sociaux (tarification spécifique, lutte contre l'exclusion, etc...) <p>Définition d'un programme pédagogique participant à une meilleure insertion sociale</p>

Respect des droits fondamentaux

Définition Vigeo 2016	« Le projet est conduit dans le respect des droits fondamentaux ».
Définition complémentaire	Les projets de la Région sont menés dans le respect des droits fondamentaux et de la législation en vigueur. Chaque projet peut participer à améliorer l'exercice d'un ou plusieurs droits fondamentaux dans le respect des objectifs d'intérêt général fixés par la loi ou des textes suivants : <ul style="list-style-type: none"> · Déclaration universelle des Droits de l'homme (1948), · Pacte relatif aux droits civils et politiques (1969), · Pacte relatifs aux droits économiques, sociaux et culturelles (1969), · Les droits fondamentaux au travail identifiés par l'Organisation Internationale du Travail.
Illustrations possibles	Sécurité et santé des personnes, des ouvriers sur les chantiers Droit d'aller et venir Droit à l'éducation Egalité des droits et des chances

Développement responsable du territoire

Définition Vigeo 2016	« Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une perspective de développement économique durable et équilibré ».
Définition complémentaire	Le projet participe au développement et à la dynamisation du territoire dans une perspective de long terme, en répondant à un besoin, ou en anticipant sur la création de nouveaux besoins, ou en accompagnant le développement urbain d'un secteur.
Illustrations possibles	Besoins en termes de déplacement, d'emplois, d'offres touristiques, d'espaces verts, etc. Insertion dans une zone d'aménagement concertée Projets innovants participant à la dynamisation du territoire Projets soutenant directement l'activité économique dans des zones défavorisées

Développement économique du territoire

Définition Vigeo 2016	« Le projet contribue à la création ou au maintien d'emplois et/ou d'activités économiques pérennes sur le territoire ».
Définition complémentaire	Le projet peut soutenir l'emploi, lors d'un chantier et en phase d'exploitation, ou en accompagnant les projets des PME porteurs de croissance, ou en appuyant les démarches innovantes et la recherche, source de dynamisme et de débouchés potentiels pérennes, ou encore en maintenant une activité économique dans certaines zones.
Illustrations possibles	Création / soutien à des ETP

Loyauté des pratiques, achats responsables et relations fournisseurs responsables

Définition Vigeo 2016	« Le projet est conduit dans le respect des principes de loyauté des pratiques (lutte contre la corruption, concurrence loyale, respect des droits du travail, équité de traitement...). Des facteurs environnementaux et sociaux sont intégrés dans les achats (produits et services) liés au projet. Les pratiques d'achat liées au projet permettent le respect des intérêts des fournisseurs et sous-traitants (délai de paiement, gestion de la dépendance, égalité d'accès à la commande...)). ».
Définition complémentaire	Les différents prestataires agissant sur le projet ont été sélectionnés dans le cadre d'une procédure transparente, dans le respect du principe d'égalité de traitement, de concurrence. Des exigences environnementales et/ou sociales sont prévues dans les cahiers des charges / règlements de la subvention.
Illustrations possibles	Application du Code des Marchés Publics, transparence du processus d'instruction dans le cadre des subventions Eléments de la démarche « Commande publique responsable » de la Région applicable au projet Choix de matériaux respectueux de l'environnement, heures d'insertion sociale

Concertation avec les parties prenantes

Définition Vigeo 2016	« Le projet fait l'objet d'une concertation adaptée en interne et/ou avec les parties prenantes externes concernées (réunion d'information, comité de pilotage, rencontre associative, représentations d'élus ...), dont les besoins évoqués sont pris en compte ».
Définition complémentaire	Le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'une concertation visant à prendre en compte les besoins des parties prenantes sans dénaturer l'objet même du projet.
Illustrations possibles	Dialogue et concertation avec les parties prenantes Description des enquêtes publiques Description de la concertation lors du processus d'instruction des subventions et/ou lors des bilans sur le projet

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

ANRU

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

BÂTIMENT BEPOS (dit « énergie positive »)

Bâtiment qui demande une très faible consommation d'énergie. Sa consommation d'énergie primaire doit impérativement être inférieure à la quantité d'énergie renouvelable qu'il produit grâce à ses équipements.

CERTIFICATION PATRIMOINE HABITAT

Balorise un programme de réhabilitation engagé par un maître d'ouvrage en fixant des niveaux de performance à atteindre. Elle prend en compte la qualité de l'enveloppe et des parties communes, le confort et la performance des logements, la sécurité incendie et la santé des occupants.

CERTIFICATION NF HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (HQE) BÂTIMENTS TERTIAIRES

Permet de distinguer des bâtiments dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleures pratiques actuelles. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation pour des bâtiments neufs et en rénovation.

CERTIFICATION PEFC ET FSC

Elles définissent des règles de gestion durable de la forêt en conformité avec les exigences internationales qui reposent sur le référentiel PEFC (Pan European Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council).

DUP

Déclaration d'utilité publique.

ÉNERGIE GRISE

Correspond à la dépense énergétique totale consommée tout au long du cycle de vie d'un matériau, de son extraction à son recyclage, en passant par sa transformation.

LABEL EFFINERGIE +

Ce label vise à aller plus loin que le label BBC (Bâtiment Basse Consommation) dans la performance énergétique des constructions neuves. Il propose ainsi de baisser de 20% les consommations d'énergie maximales liées aux 5 usages réglementaires du bâtiment (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage...) par rapport au niveau de la RT 2012. Il prévoit de passer de 50 à 40 kWh_{ep}/m²/an pour les logements avec une étape intermédiaire à 45 kWh_{ep}/m²/an jusqu'en 2014. Effinergie + demande également un Bbio (besoin bioclimatique) inférieur de 20% au Bbio imposé par la RT 2012. Les exigences en matière de perméabilité par rapport au label BBC.

LABEL BEPOS EFFINERGIE 2013

Label pilote, applicable à court terme, il s'appuie sur la RT 2012 et le label Effinergie+. Le bâtiment doit avant tout respecter les critères du label Effinergie+ et doit également faire l'objet d'une évaluation de l'énergie grise et du potentiel d'écomobilité.

LABEL BBC EFFINERGIE RÉNOVATION

Le label concerne les constructions résidentielles rénovées, avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire fixé à 80 kWh/m²/an, à moduler selon la zone climatique et l'altitude. En Île-de-France, un coefficient de 1,3 doit être appliqué à cet objectif.

PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Créés en 2005 dans le cadre du lancement d'une nouvelle politique industrielle en France, les pôles de compétitivité sont définis comme le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. Les pôles de compétitivité favorisent la mise en relation entreprises/laboratoires de recherche, ou PME/Grands groupes en Île-de-France mais aussi à l'international avec des clusters partenaires et disposent de la connaissance de leur écosystème pour aider une entreprise, un laboratoire à identifier les compétences/savoir-faire nécessaire à la concrétisation de leur projet. Ils accompagnent les entreprises, et principalement les PME pour améliorer leur projet en faisant appel à un réseau d'experts parmi leurs membres.

POTENTIEL D'ÉCOMOBILITÉ D'UN BÂTIMENT OU D'UN LOGEMENT :

Correspond aux consommations d'énergie engendrées par les déplacements des utilisateurs de ce bâtiment ou de ce logement. Lors de l'évaluation de la performance énergétique du bâtiment ou d'un logement, ces consommations sont également prises en compte.

REPORT MODAL

Permet aux usagers de bénéficier d'une alternative à la voiture en choisissant un mode de transport collectif, plus respectueux de l'environnement.

TCSP

Transport en commun en site propre.

ZAC

Zone d'aménagement concertée.

Ce document s'inscrit dans le cadre de l'émission obligatoire environnementale et responsable réalisée par la Région Île-de-France en 2018. Il est notamment destiné aux investisseurs.

Toute reproduction de ce document à des fins publiques, dans sa totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation expresse et par écrit de la Région Île-de-France.

Crédits photographiques

Couverture : © Epicuria Architectes

P2 : Lewis JOLY ; PP.16&17 : Hugues-Marie Duclos ; P.18 : Julien Pebrel / MYOP ; P.20 : Hugues-Marie Duclos ; P.22 : Région Île-de-France ; P. 24 : Région Île-de-France ; P.26 : Région Île-de-France ; P.28 : Région Île-de-France ; P.30 : Région Île-de-France ; P.32 : CNAM ; P.34 : Joanna Tarlet-Gauteur ; PP.36&37 : Pierre-Yves Brunaud ; P.38 : Île-de-France Mobilités ; P.40 : Pierre-Yves Brunaud ; P.42 : Île-de-France Mobilités ; P.44 : Christophe RECOURA/Île-de-France Mobilités ; P.52 : Christophe RECOURA/Île-de-France Mobilités ; P.54 : Île-de-France Mobilités ; P.56 : Île-de-France Mobilités ; P.58 : Cyrus Cornut ; PP.60&61 : Pierre-Yves Brunaud ; P.62 : Région Île-de-France ; PP.64&65 : Frédéric Ménissier/PWP ; P.68:RégionÎle-de-France;PP.70&71:GuillaumeBinet/MYOP;P.72:RégionÎle-de-France;PP.74&75:StephaneLagoutte/MYOP; P.76 : Région Île-de-France ; P.78 : Région Île-de-France ; PP.80&81 : Pierre Hybre/MYOP ; P.86 : IStock © wragg.



Direction des Finances
Tél. : 01 53 85 71 16



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

-  **RegionIleDeFrance**
-  **iledefrance**
-  **iledefrance**